

CRAC n° 10 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 28 septembre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;	
Proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1 et 2).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Laurent Devin.	
Exposé de Mme Özen, coauteure de la proposition de décret n° 547.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen.	
Exposé de M. Devin, coauteur de la proposition de décret n° 548.....	2
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin.	
Discussion générale.....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. Stéphane Hazée – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – Mme Özlem Özen – M. Laurent Devin.	
Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.....	13
Échange de vues.....	13
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	14
Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la clarté à apporter sur le cadre et l'objectif du conclave budgétaire » ;	
Question orale de M. Christophe Collignon à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les résultats du conclave sur le budget 2027 en termes d'économies et d'investissements ».....	14
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Christophe Collignon – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le coût des canicules pour la Région wallonne ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le risque élevé de non-soutenabilité de la dette publique wallonne à l’horizon 2031 ».....19

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les activités et les résultats du Comité d’experts pour un renforcement de la justice et de l’équité fiscale ».....20

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la pénurie de foin pour les refuges ».....21

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la visite du Roi à La Louvière le 22 septembre 2026 et le rôle de la Wallonie dans le redressement de la région du Centre » ;

Question orale de M. Maxime Daye à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les perspectives de développement de La Louvière à la suite de la visite du Roi le 22 septembre 2026 ».....22

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Maxime Daye – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le calendrier et le suivi des travaux pour la restauration des Hautes-Fagnes ».....25

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la position du Gouvernement face à la nouvelle programmation européenne pour la période 2028-2034 ».....26

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la faillite du Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) ».....29

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l’énergie » 31

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la contribution de la Wallonie à la lutte contre l’extrême droite en Europe ».....32

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question orale de M. Vincent Blondel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences du statut de « membre associé » de l’Union européenne proposé au Canada ».....33

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Blondel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....34

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....34

LISTE DES INTERVENANTS..... 36

ABRÉVIATIONS COURANTES.....37

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Proposition de décret
modifiant l'article 257 du Code des impôts sur
les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en
vue d'attribuer directement aux locataires les
réductions de précompte immobilier,
déposée par Mme Özen, M. Devin,
Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et
Mme Morreale
(Doc. 547 (2025-2026) N° 1)**

**Proposition de décret
modifiant l'article 257 du Code des impôts sur
les revenus 1992 en vue de revaloriser les
réductions de précompte immobilier pour les
personnes à charge et les personnes en situation
de handicap,
déposée par M. Devin, Mme Dejardin,
M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et
Mme Morreale
(Doc. 548 (2025-2026) N° 1 et 2)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- de la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de

précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;
- de la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1 et 2).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Je propose M. Collignon comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Bluge et M. Collignon sont désignés en qualité de rapporteurs.

Exposé de Mme Özen, coauteure de la proposition de décret n° 547

M. le Président. – Je vous rappelle un peu le contexte, si vous le voulez bien.

Le 5 juin 2026, le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie a adressé un avis sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

Cet avis a été communiqué aux membres de la Commission par le biais de la plateforme sécurisée d'échange de documents le 11 juin 2026.

Le 15 juin 2026, le Conseil d'État a adressé un avis sur cette même proposition de décret (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Président, chers collègues, je suis ravie d'être parmi vous pour vous présenter notre proposition de décret. La proposition qui vous est soumise part d'un constat assez simple : aujourd'hui en Wallonie, nous avons un avantage fiscal qui est accordé en raison de la situation d'un ménage et, lorsque ce ménage est locataire, cet avantage transite par une personne qui n'en est pas le bénéficiaire, puisqu'il transite par le propriétaire.

Je prends l'exemple d'une famille locataire avec plusieurs enfants à charge. C'est la composition de cette famille qui ouvre le droit à la réduction du précompte immobilier. C'est donc elle que le législateur entend soutenir. Cependant, puisque le précompte immobilier est juridiquement dû par le propriétaire, la réduction est d'abord portée au crédit de celui-ci. Le propriétaire doit alors, dans un second temps, rétrocéder cette réduction au locataire.

L'article 259 du Code des impôts sur les revenus prévoit certes que le locataire peut déduire cette réduction de son loyer, nonobstant toute convention contraire, mais nous avons construit un mécanisme inutilement compliqué, et cette complexité produit en pratique des difficultés très concrètes :

- le locataire doit connaître l'existence de son droit ;
- il doit savoir qu'une réduction a été accordée ;
- il doit ensuite obtenir sa rétrocession ou la déduire de son loyer.

Le propriétaire, quant à lui, devient l'intermédiaire d'un avantage fiscal qui ne lui est pas destiné.

Ce constat n'est d'ailleurs pas propre aux auteurs de cette proposition, puisque, le 10 mars dernier, notre collègue M. Evrard interrogeait le Gouvernement précisément sur la réduction du précompte immobilier pour les locataires. Il relevait que le mécanisme suscite dans la pratique « des incompréhensions, voire des tensions entre propriétaires et locataires » et s'interrogeait sur la cohérence d'un système qui vise à soutenir des ménages sur la base de leur situation familiale, tout en restant rattaché à un impôt dont le propriétaire est le redevable. M. Evrard demandait également au Gouvernement si des adaptations pouvaient être envisagées afin de simplifier ce mécanisme et de prévenir des situations conflictuelles. C'est précisément le problème auquel cette proposition entend apporter une réponse.

Le Gouvernement a d'ailleurs reconnu, dans sa réponse du 21 avril, que ces difficultés peuvent effectivement exister. Dès lors, nous pensons qu'il faut se demander s'il est encore pertinent de faire intervenir le propriétaire dans le versement d'un avantage qui trouve exclusivement sa justification dans la situation personnelle du locataire.

Par ailleurs, chers collègues, à plusieurs reprises, notamment le 23 février dernier, dans le cadre des débats sur le rapport 2024 du médiateur, le ministre-président, lui-même, s'est déclaré favorable à une modernisation de l'octroi des diverses réductions au précompte immobilier. Notre proposition vise tout simplement à rencontrer cette volonté de modernisation et de simplification, et repose sur trois principes extrêmement simples :

- les réductions liées aux charges de famille, au handicap ou à la qualité d'un grand invalide de guerre sont reconnues au bénéfice de l'occupant qui remplit les conditions et qui occupe le logement comme résidence principale au 1^{er} janvier ;
- lorsque cet occupant n'est pas le redevable légal du précompte immobilier – typiquement, lorsqu'il s'agit d'un locataire –, la réduction est liquidée par l'administration régionale et lui est versée directement ;
- le propriétaire ne doit plus intervenir dans cette opération. L'article 259, qui organise actuellement la déduction de la réduction du loyer, peut dès lors être abrogé.

Dès lors, vous l'aurez compris, notre proposition supprime un intermédiaire sans supprimer ni diminuer le droit. Elle répond également à un enjeu d'effectivité, d'efficacité et de simplification. Le principe que l'on propose est extrêmement simple : lorsqu'un avantage fiscal existe en raison de la composition ou de la situation personnelle d'un ménage, son bénéfice effectif doit pouvoir parvenir directement à ce ménage. Voilà l'objet de cette proposition, chers collègues.

Exposé de M. Devin, coauteur de la proposition de décret n° 548

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, notre proposition part d'un constat assez simple qui est, je pense, partagé par quelques-uns qui sont réunis ici aujourd'hui.

Depuis plus de 20 ans, le revenu cadastral est indexé. Cela n'échappe à aucun citoyen de notre Région wallonne. Les réductions forfaitaires de précompte immobilier accordées notamment pour les enfants à charge et les personnes en situation de handicap, elles, ne le sont pas. Il y a là quelque chose à revoir.

Ce constat n'est pas uniquement celui du Parti socialiste. En effet, sous la précédente législature, en septembre 2023, nos collègues des Engagés avaient déposé une proposition de décret visant précisément à instaurer l'indexation de ces réductions. Ce n'est d'ailleurs pas n'importe qui l'avait fait : c'était M. Desquesnes, dans sa version opposition, dans sa version 2019-2024, qui l'avait fait. C'était une bonne version de lui en termes de propositions. M. Desquesnes est aujourd'hui vice-président. Je pourrais toutefois vous citer également, de mémoire, Mme Goffinet, qui est membre du Bureau, Mme Vandorpe, qui a été cheffe de groupe, ou encore M. Bastin.

(Réactions dans l'assemblée)

J'entends des réactions venant du banc des Engagés. Ne soyez pas trop dur avec M. Desquesnes ! Notre collègue, Loris Resinelli, ici présent, est un disciple de M. le Vice-président Desquesnes. Quand ce dernier pense quelque chose, souvent, M. Resinelli pense la même chose. C'est un esprit de groupe, ce qui est bien, je le salue.

En septembre 2025, vous avez poursuivi le travail de M. Desquesnes, peut-être pris dans son rôle gouvernemental, et nous pouvons le comprendre. M. Resinelli vous a interrogé à nouveau, Monsieur le Ministre-Président, sur cette situation. Vous releviez que le précompte immobilier est indexé chaque année, alors que la réduction pour les personnes en situation de handicap reste forfaitaire et perd donc progressivement son poids relatif. Dans votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, vous reconnaissiez vous-même le phénomène. Avec les années, vous expliquiez que la pression fiscale existant au moment de la création d'un avantage fiscal « s'accroît effectivement à la suite de l'indexation ». Je peux donc affirmer, comme je l'ai fait en début d'intervention, que le constat est largement partagé et aussi largement documenté. Nous avons déjà ici une majorité pour voter ce texte sans coup férir. J'imagine que notre collègue du groupe Ecolo, Stéphane Hazée, qui est ici présent, ne manquera pas de le soutenir le moment venu.

Pour bien comprendre ce dont on parle, un exemple très simple suffit. Nous prenons une maison dont le revenu cadastral non indexé est de 1 000 euros. En 2005, son revenu cadastral indexé était d'environ 1 389 euros ; en 2026, 21 ans plus tard, il est de 2 300 euros. Vous voyez que la différence est significative. Cela représente une progression d'environ 66 % de la base indexée. Les réductions sont, quant à elles, restées figées : 125 euros ou 250 euros. C'est précisément cela, chers collègues, que nous voulons corriger. D'un côté, il y a une base fiscale qui a suivi l'indexation ; de l'autre, une réduction familiale qui est restée figée.

Que proposons-nous ? D'abord, un rattrapage immédiat, mais mesuré, de 20 %. Le montant de

125 euros passe à 150 euros, et celui de 250 euros à 300 euros. Pour une famille avec deux enfants, cela signifie que la réduction passe de 250 euros à 300 euros. Ensuite vient l'élément sans doute le plus important. Ce que nous faisons dans le cadre de ce texte, nous l'avons également fait dans d'autres textes, avec d'autres chiffres et dans les différentes villes et communes de Wallonie. Nous voulons éviter de devoir recommencer exactement le même débat dans 10 ans ou 20 ans, à partir de l'exercice d'imposition 2027. Nous proposons donc que ces montants soient indexés automatiquement chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Nous avons par ailleurs tenu compte de l'avis rendu par le Conseil d'État.

Celui-ci attire notre attention sur le fait que le texte initial prévoit l'indexation des montants visés aux alinéas 2 et 3 de l'article 257, mais pas du montant visé au troisième alinéa. Il s'agit d'un oubli que nous allons corriger à travers un amendement déposé.

L'amendement que nous déposons prévoit deux adaptations, facilement compréhensibles. Le montant de 125 euros prévu à l'alinéa 3bis est également porté à 150 euros, et cette catégorie est intégrée au mécanisme d'indexation annuelle. Nous répondons ainsi à l'observation du Conseil d'État, tout en maintenant une logique cohérente entre les différentes réductions concernées.

Monsieur Ministre-Président, nous pouvons être d'accord sur tout cela assez rapidement. Il reste la question du financement. Je pense que cela vous occupe encore plus cette semaine que d'autres semaines. La proposition prévoit que l'impact financier soit intégralement compensé par la Région wallonne. C'est pour cela que nous venons ici aussi, afin que la mesure ne pèse pas sur les finances communales et provinciales, déjà très durement éprouvées. Le coût de la proposition initiale a été estimé à environ 5,7 millions d'euros pour les communes et les provinces, dont environ 3,4 millions d'euros pour les communes. Vous allez me dire qu'en ces temps de vaches maigres, chaque euro compte, et vous avez raison. C'est pour cela que nous pensons que cette proposition pourrait être financée par un resserrage des conditions d'octroi du taux de 3 % des droits d'enregistrement, ce qui permettrait de limiter les effets d'aubaine actuels au bénéfice des familles.

Vous pouvez également prendre le temps nécessaire pour étudier vous-même les chiffres. Je ne vois pas de mal à cela. Nous vous livrons nos chiffres. J'imagine que vous en avez – peut-être en préparation de l'examen de ce texte, peut-être que vous nécessitez d'un petit peu de temps. Nous ne sommes pas pressés en la matière, surtout si cela peut donner lieu à un consensus qui pourrait nous réunir par rapport à un texte évident.

Avec cette proposition, nous faisons quelque chose de très simple. Nous constatons qu'une réduction destinée notamment aux familles et aux personnes en

situation de handicap est restée figée pendant plus de 20 ans. Nous proposons un rattrapage de 20 %. Nous empêchons que cette érosion recommence en instaurant une indexation automatique. Nous répondons à l'observation du Conseil d'État par un amendement, et nous prévoyons que la Région compense les pouvoirs locaux. Nous faisons aussi en sorte que les pensées des Engagés d'il y a trois ans trouvent enfin une réalisation. Peut-être que tous ensemble, nous pourrions porter cela.

Vous l'avez entendu dans le propos de mon estimée collègue Özen, et dans le mien : nous ne sommes pas pressés en la matière. Si vous n'avez pas de chiffres, prenez le temps d'en avoir, nous pourrions revenir là-dessus, mais nous souhaitons vous présenter nos deux propositions de décret et effectuer un premier tour de table autour d'une question qui mérite que nous nous y attardions.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Chers collègues, nous remercions le groupe socialiste pour ces deux propositions de décret, qui traitent d'un sujet important et sensible : l'impact du précompte immobilier sur la vie de nombreux ménages, alors que le montant de cet impôt augmente sensiblement d'année en année. Cet impôt que l'on paie pour pouvoir vivre chez soi et qui est calculé sur la base d'un revenu cadastral dont les méthodes d'évaluation remontent à une autre époque est injuste par nature. Nous avons aussi pu en discuter longuement lors de la précédente législature, à l'occasion des nombreuses auditions consacrées à la fiscalité immobilière, qui avaient été organisées à l'initiative de votre collègue Paul Furlan, aujourd'hui malheureusement décédé. La situation du précompte immobilier y a été longuement débattue. Nous en connaissons tous le caractère sensible. Il faut trouver une approche équilibrée et moderne qui permettra de remplacer le calcul fondé sur le revenu cadastral tout en tenant compte de l'importance du précompte immobilier pour les recettes provinciales et communales.

Concernant la proposition de la députée Özen, elle porte sur une situation qui entraîne parfois des conflits entre propriétaires et locataires en raison d'une part, d'une méconnaissance de la règle et, d'autre part, de la volonté des locataires de voir leurs droits effectivement reconnus. En pratique, lorsqu'un locataire a plusieurs enfants à charge, qu'il a à sa charge une personne en situation de handicap, ou dans les cas plutôt rares d'un invalide de guerre, le propriétaire doit réduire le loyer à concurrence du montant de la réduction. Si le propriétaire refuse de le faire, le locataire a le droit de réduire son loyer du montant de la réduction concernée.

Le propriétaire demeure toutefois le redevable légal du précompte immobilier dû pour le bien qu'il loue.

Dès lors, nous comprenons que cette proposition vise à faciliter les relations entre les propriétaires et les locataires grâce au versement direct de la réduction par le SPW Finances à l'occupant de l'habitation concernée. Cependant, même si cette proposition part d'un constat relativement juste, elle ne tient pas suffisamment compte de la réalité de l'administration. Notre collègue Yves Evrard a interrogé le ministre-président sur cette question. Le constat est clair : les locataires ne sont pas les redevables légaux du précompte immobilier. Selon la réponse du ministre-président, cela limite la capacité du SPW Finances à agir directement à leur égard. La difficulté ne tient donc pas seulement au fait que les locataires ne sont pas les redevables légaux, elle concerne aussi les informations nécessaires pour identifier l'occupant et vérifier son bail. C'est un premier constat.

Au-delà de ce premier constat, d'autres difficultés compliquent actuellement la mise en place d'un tel dispositif. En réponse à sa question, notre collègue Yves Evrard a obtenu des informations sur plusieurs de ces obstacles. Nous en citerons trois :

- premièrement, automatiser une aide de ce type est complexe dans le cadre de la législation actuelle ; d'autres dispositions législatives auraient dû être modifiées à cette fin ;
- deuxièmement, les administrations fiscales régionales ne disposent pas de données fiables et complètes pour identifier les locataires, connaître la date de début de leur bail ou savoir quand celui-ci prend fin ;
- troisièmement, le SPW ne dispose pas de la base de données fédérale des baux enregistrés qui n'est pas interconnectée avec les administrations régionales. De nombreux baux ne sont par ailleurs pas enregistrés.

Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous nous donner davantage de détails sur ces constats de l'administration ?

Compte tenu de ces réserves, examinons maintenant le contenu du texte. Deux points nous paraissent importants.

D'une part, le texte ne contient pas d'article précisant sa date d'entrée en vigueur. En l'absence de dispositions particulières, le décret entrerait en vigueur 10 jours après sa publication au *Moniteur belge*. Pourtant, il habilite largement le Gouvernement à fixer les modalités d'application. À l'heure où les avertissements-extraits de rôle ont déjà été envoyés aux redevables concernés, comment mettre ce dispositif en œuvre pour 2026 ? Selon les situations, la réduction a peut-être déjà été déduite du loyer ou versée au locataire par le propriétaire. Comment le SPW pourrait-il savoir avec certitude si le locataire a déjà bénéficié de cette

réduction, cette année ? Il aurait été plus approprié d'insérer un article prévoyant, par exemple, que le dispositif entrerait en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2027.

D'autre part, le texte pourrait créer des zones d'incertitude. Qu'advierait-il, par exemple, des parties d'une habitation ou d'un immeuble occupé par des personnes qui ne font pas partie du même ménage ? Cette situation est visée à l'article 259 du Code des impôts sur les revenus, mais elle n'est pas reprise dans la nouvelle rédaction de l'article 257. Les auteurs ont-ils examiné ce cas particulier ?

En conclusion, cette proposition de décret soulève une question tout à fait légitime. Elle concerne une situation qui peut être améliorée, à l'heure où la simplification et la facilitation des relations entre les citoyens et leur administration font partie intégrante de l'action de ce Gouvernement. Cependant, le texte propose une piste d'action sans préciser les moyens dont le SPW devrait disposer pour la mettre en œuvre. Il soulève également les difficultés que je viens d'évoquer.

Des adaptations législatives importantes seraient donc nécessaires, ainsi qu'une meilleure intégration des sources de données, dont certaines relèvent de compétences qui dépassent celles de la Région. Il faudrait également envisager une réforme en profondeur du système fédéral d'enregistrement des baux.

Concernant votre proposition, Monsieur Devin, nous devons aussi tenir compte de la situation financière de la Wallonie. Vous êtes pleinement conscient que les réductions que vous ciblez coûtent plus de 100 millions d'euros. Un rattrapage supplémentaire, tel que présenté dans votre proposition, augmente de 20 millions d'euros supplémentaires. Prenons en compte qu'il faut indexer cela chaque année, compenser les pouvoirs locaux.

Je ne peux pas comprendre votre logique de neutralité des coûts : il y a à peine deux semaines, vous avez justifié vos propositions en matière de lutte contre la chaleur dans les logements par la situation financière de notre Région. Dans le cadre de cette proposition, vous proposez pourtant de revaloriser de 20 % plusieurs réductions du précompte immobilier et de prévoir leur indexation automatique.

Vous proposez également de supprimer la possibilité pour le Gouvernement de majorer les réductions de 125 euros et de 250 euros afin de les adapter totalement ou partiellement à l'évolution du coût de la vie. Vous souhaitez remplacer cette possibilité par une indexation automatique des réductions. La possibilité de majorer ces montants existe depuis 2003 et a été instaurée par le ministre Michel Daerden. Or, elle n'a jamais été utilisée, même lorsque le Parti socialiste était chargé de la fiscalité wallonne. Faut-il y voir un manque de courage dans le fait de proposer aujourd'hui, dans l'opposition,

une mesure que le même parti n'a jamais mise en œuvre lorsqu'il a été dans la majorité ?

Compte tenu de la situation budgétaire de la Région, il serait plus prudent et plus responsable de conserver une possibilité d'indexation plutôt que d'imposer une indexation automatique. Le mécanisme actuel permet également de maintenir le contrôle parlementaire, puisque les montants doivent être confirmés par décret.

D'autres réserves importantes doivent être relevées au regard des avis du Conseil d'État et du Conseil de la fiscalité et des finances de la Wallonie.

Premièrement, pourquoi la réduction de 125 euros accordée à un ménage ayant à sa charge une personne de sa famille ou de celle de son cohabitant n'est-elle pas indexée ? S'agit-il d'un oubli ou d'un choix volontaire ? Vous avez répondu par l'amendement, mais c'est la question que je voulais initialement poser. Le texte ne justifie pas cette différence de traitement et le Conseil d'État relève que, en l'absence de justification, elle pourrait soulever une difficulté au regard des principes de non-discrimination et d'égalité devant l'impôt.

Deuxièmement, le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie estime qu'une action directe sur les allocations familiales et sur les aides destinées aux invalides de guerre et aux personnes en situation de handicap serait davantage porteuse en matière de justice sociale que le recours à l'outil fiscal.

Troisièmement, la date du dépôt du texte, avec une entrée en vigueur pour l'exercice d'imposition 2026, semble trop optimiste, car la préparation des enrôlements était déjà pratiquement terminée.

Quatrièmement, l'impact budgétaire indiqué dans le texte ne peut pas être vérifié, puisque les auteurs n'ont pas fourni de données précises.

Dès lors, comment le montant a-t-il été calculé ? Pourriez-vous détailler le coût total annoncé de 5,7 millions d'euros et la compensation de 3,4 millions d'euros prévue pour les pouvoirs locaux ?

Enfin, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les conséquences du précompte immobilier pour les ménages wallons. La situation macroéconomique actuelle ne devrait pas arranger les choses. Selon les chiffres du Bureau fédéral du Plan cités dans le texte, l'évolution de l'indice des prix à la consommation serait de 3,6 % cette année et de 3,4 % en 2027. Cela laisse présager de nouvelles augmentations. Débattre de ces conséquences est tout à fait légitime.

Compte tenu de ces réserves exprimées et des faiblesses relevées dans cette proposition, du caractère précipité de la méthode retenue, le texte doit évoluer. Dans sa rédaction actuelle, il ne peut pas recevoir notre suite favorable.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie les auteurs des deux textes pour le débat qu'ils amènent et que cette commission a déjà eu l'occasion d'examiner sous de précédentes législatures.

J'ai envie de distinguer les deux textes parce qu'ils font tous deux l'objet de critiques variées de la part du premier groupe qui s'est exprimé. Ils méritent que l'on puisse s'arrêter sur chacun d'eux spécifiquement.

S'agissant d'abord de l'octroi de la réduction du précompte immobilier au locataire, il y a là une logique de bon sens qu'il faut essayer de rencontrer. Cela cadre assez bien avec les objectifs et l'ambition affirmée par le Gouvernement sur le plan de la simplification. Cela rejoint un enjeu d'équité assez élémentaire, à savoir l'exercice des droits. À ce titre, j'espère que, dans l'objectif qu'elle représente et dans la perspective qu'elle ouvre, elle pourra recueillir un large consensus. La question devient alors : y a-t-il une volonté politique d'essayer de rencontrer cette difficulté ? Elles ne sont pas sans valeur. À un moment, sait-on rassembler les meilleurs spécialistes de la Région pour répondre aux difficultés juridiques ? La praticabilité est un enjeu clé : lorsque l'on discute d'une proposition législative, il faut qu'elle puisse être praticable. À ce titre, forcément, il y a des questions de données et de protection des données. Il y a une administration et puis une autre. Il y a là un travail qui doit être fait pour que la proposition puisse être mise en œuvre, mais nous pensons qu'elle a vraiment beaucoup de sens. Concernant le détour par le propriétaire, lorsque nous sommes en au XIX^e et au XX^e siècle – je n'ai plus en tête le moment de l'édiction de cette norme et de sa réduction –, on peut comprendre la difficulté de rassembler les éléments. En 2026, lorsque l'on voit ce que l'appareillage numérique permet de faire, il me paraît difficile que, de manière structurelle et permanente, il ne puisse pas y avoir de solution.

J'émetts une idée, mais sans aucune prétention. N'est-ce pas à travers la déclaration à l'IPP qu'une réduction peut, par exemple, être opérée dès le moment où une personne pourrait apporter la preuve de l'occupation à titre de locataire et dans les conditions fixées par la législation d'un immeuble lui servant de logement et, dès lors, tenant compte de sa situation familiale, pouvoir prétendre à telle ou telle réduction ? De la sorte, la Région pourrait opérer le lien entre les deux législations. C'est une piste. Elle a peut-être des obstacles, mais je suis certain que les difficultés ne peuvent pas être insurmontables. Monsieur le Ministre-Président, par ailleurs ministre du Budget, en ce sens, y a-t-il une volonté, y a-t-il un travail ? Il est peut-être déjà en cours, puisque vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer sur cette perspective à l'occasion de l'examen d'une autre proposition de décret, il y a quelques années. Où en sommes-nous par rapport à la résolution de cette difficulté ? Y a-t-il une perspective ?

J'en viens au second texte puisqu'ils sont examinés conjointement. Il y a également une logique avec le constat et la proposition qui est faite : le précompte est indexé, les réductions ne le sont pas. En même temps, dès le moment où il est question de personnes qui peuvent donner lieu au bénéfice d'allocations familiales, qui peuvent donner lieu au bénéfice d'allocations pour les personnes en situation de handicap, la question que nous nous posons est de voir quel est le meilleur outil pour atteindre l'objectif. Là-dessus, nous ne sommes pas insensibles non plus aux éléments qui ont pu être apportés par le Conseil des finances et de la fiscalité de la Wallonie – j'ai toujours des difficultés à retenir l'acronyme –, a fortiori dans un contexte où le Gouvernement annonce potentiellement le pire pour les allocations familiales. Nous verrons ce qu'il en sera. Ce n'est pas l'objet du débat ici.

Néanmoins, on voit des menaces récurrentes s'exprimer. Nous avons là un outil majeur de soutien aux familles. Qu'il puisse être utile, opportun, nécessaire de renforcer le soutien, c'est absolument certain pour un grand nombre de familles, qui sont, en plus, mises à contribution par une série de mesures prises par les Gouvernements, qui sont contraires à l'intérêt des familles. Nous pensons à l'augmentation des frais d'inscription pour les études supérieures, aux frais dans les académies, aux menaces sur le prix des transports en commun. Je n'en fais pas ici une liste exhaustive. Ces moyens sont-ils le mieux affectés par le précompte immobilier ou par les allocations familiales avec la capacité à prendre en compte notamment la situation de revenus des familles ? C'est une question qui se prête à un débat politique de toute importance.

Ce qui est certain – je veux partager ce point avec M. Devin –, c'est que cette mesure ne peut pas aller sans compensation pour les pouvoirs locaux. Ils sont, eux aussi, mis à rude contribution par les gouvernements. Dès lors, la Région doit assurer le financement des décisions qu'elle prend.

Enfin, de manière commune aux deux textes et au-delà, je partage ce qui a pu être dit sur le caractère obsolète et injuste de la base de calcul. C'est le fondement même de cette fiscalité. Il y a là un travail qui est régulièrement reporté d'une législature à l'autre.

Cela reste néanmoins quelque chose dont le pouvoir wallon ne peut pas être fier, à savoir qu'il ait reçu la capacité de changer de base fiscale s'il le souhaite, et qu'il n'a pas encore mené – cela ne vaut pas que pour cette législature, je le précise – de réel travail sur cet enjeu, alors que cela génère des situations d'injustice assez grandes d'un contribuable à l'autre, selon la manière dont le bien qu'il habite a été considéré il y a très longtemps, dans un contexte qui n'est plus celui d'aujourd'hui.

C'étaient quelques considérations que je voulais partager dans ce débat intéressant. J'ai une petite

remarque méthodologique pour le président, puisqu'il nous rappelait les avis qui avaient été donnés. Je me suis rendu compte – ce n'est une critique à l'égard de personne – que l'avis du Conseil d'État se trouvait sur le portail, mais que l'avis du Conseil de la fiscalité des finances ne s'y trouvait pas. Il y a là matière à améliorer les choses pour la qualité du support que nous avons et qui est toujours bienvenu. C'est un *nota bene*, ce n'est pas pour le cœur de la discussion que nous avons.

M. le Président. – Les services vont vérifier, mais il était indiqué que cela avait été communiqué le 11 juin.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Les avis ont été communiqués par la plateforme, mais sur le portail qui reprend les documents en lien avec la Commission dans laquelle nous nous trouvons, l'un est disponible, l'autre pas. Ce n'est pas du tout une question centrale.

M. le Président. – On y regarde.

La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier le groupe PS, et singulièrement Mme Özen et M. Devin pour ces deux propositions qui nous permettent d'avoir une discussion constructive et intéressante sur la fiscalité wallonne, et principalement cette fiscalité qui concerne le précompte immobilier. Cette discussion est tout à fait intéressante et pertinente puisque les enjeux que vous mettez en évidence nous préoccupent depuis longtemps – vous avez pu l'illustrer, Monsieur Devin.

Concernant la première proposition – celle qui concerne l'attribution directement aux locataires des réductions de précompte immobilier –, votre texte met en évidence une problématique importante. Ce mécanisme actuel de réduction de précompte immobilier est, vous l'avez dit, accordé aux propriétaires. L'objectif actuel est que le propriétaire rétrocède cette réduction au locataire.

Cependant, ce système montre effectivement ses limites. En pratique, il existe un risque réel que cette réduction n'arrive jamais dans la poche du locataire. Or, c'est bien ce dernier qui est visé par la mesure en raison de sa situation ou de caractéristiques auxquelles il répond, à savoir notamment une situation de handicap ou une charge de famille.

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cette question lors de nos récents échanges avec le médiateur. Chez Les Engagés, nous défendons l'idée qu'il serait préférable que cette aide puisse parvenir directement dans la poche du locataire pour garantir l'effectivité de ce mécanisme et éviter toute perte en cours de route.

Cependant, il apparaît que la situation administrative ne permet pas aisément d'identifier le locataire concerné à l'heure actuelle, dans la mesure où le redevable du

précompte immobilier demeure le propriétaire. Ces difficultés semblent rendre ce système que vous proposez difficilement applicable en l'état pour l'administration.

Avez-vous pu étudier la faisabilité de votre système au niveau de l'administration et récolter leur opinion, leur manière d'opérationnaliser cette nouvelle mesure ?

Monsieur le Ministre-Président, vous aviez récemment indiqué être favorable à la modernisation du système d'octroi des différentes réductions liées au précompte immobilier, et vous avez précisé que plusieurs analyses étaient en cours à ce sujet. Pouvez-vous, dès lors, nous éclairer sur les pistes envisagées par le Gouvernement ? Quelles solutions sont à l'étude afin de garantir que ces réductions bénéficient réellement aux personnes concernées ? Pouvez-vous nous préciser si un calendrier existe pour la finalisation de ces analyses et les éventuelles réformes qui pourraient en découler ?

Sur la deuxième proposition de décret, celle qui concerne la revalorisation des réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, j'entends pleinement l'objectif qui est poursuivi par cette réforme. C'est un objectif que nous partageons : il est vrai que le mécanisme actuel devrait être revu. Le précompte immobilier augmente chaque année, c'est l'indexation, tandis que ces réductions restent stables, ce qui pose donc nécessairement question. Nous en sommes bien conscients, vous l'avez souligné, Monsieur Devin, à travers le texte déposé par Les Engagés il y a trois ans, par rapport aux questions que j'ai pu adresser au ministre-président.

Cependant, dans le même temps, une réduction de ces recettes aurait un impact financier direct sur les communes et les provinces. Nous savons – les collègues l'ont déjà dit – que les pouvoirs locaux sont déjà sous pression et qu'il convient d'avancer avec prudence pour éviter de fragiliser davantage leur équilibre budgétaire qui, d'une commune à l'autre, est plus compliqué à atteindre.

Vous proposez un mécanisme de compensation qui viendrait de la Région. Permettez-moi de ne pas être certain qu'un tel mécanisme constitue, à long terme, la solution la plus adéquate. En effet, avec l'indexation et l'évolution progressive des montants, cette compensation risquerait, avec un effet démultiplicateur, de peser de plus en plus lourdement sur le budget wallon au fil des années, avec l'inflation qui galope. Il faut donc mesurer avec attention les conséquences futures d'un tel dispositif.

Le sujet est tout à fait pertinent et mérite d'être approfondi. Il serait utile de poursuivre la réflexion et de travailler sur les différentes pistes possibles pour

construire une réforme équilibrée, mais aussi soutenable pour les finances de la Wallonie.

Par contre, là où je ne peux que difficilement vous rejoindre, c'est le fait de coupler cette réforme avec la modification des droits d'enregistrement pour garantir sa neutralité budgétaire, tant aujourd'hui que dans le futur. Cela me paraît relativement incertain. Nous devons disposer aujourd'hui de garanties claires quant aux effets réels de cette réforme, tant pour les finances de la Région que pour celles de nos pouvoirs locaux, communes et provinces.

On ne peut pas, sans avoir de données chiffrées des deux côtés, acheter un chat dans un sac. Il nous semble indispensable d'avoir une vision précise des conséquences financières et des mécanismes de compensation éventuels avant de pouvoir avancer plus loin. C'est d'ailleurs la remarque que le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie formule, en s'interrogeant sur les liens que vous faites entre ces deux réformes. Sont-elles indissociables ? Si l'une est abandonnée, cela entraîne-t-il l'abandon de l'autre ? Je note aussi que seule une des deux propositions que vous nous avez présentées est liée budgétairement dans votre exposé des motifs. C'est ce que relève le Conseil : l'impact budgétaire mentionné dans le texte ne peut être vérifié à défaut, pour les auteurs, d'avancer les données sur lesquelles vous vous fondez. Pouvez-vous nous communiquer la méthodologie sur laquelle vous vous êtes basés pour calculer l'effet dont vous nous avez annoncé un montant ? Sur quelles données vous êtes-vous basés pour établir ces calculs qui ont une incidence, qui auront nécessairement, comme j'ai pu le dire, une incidence sur le budget de la Région et qu'il convient dès lors d'objectiver le plus soigneusement possible avant d'aller plus avant dans la décision.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Président, je sais que je ne m'exprime pas à chaque fois sur les propositions de décret. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer assez largement sur celle-ci, lors de cette législature d'ailleurs, via certaines questions, comme cela a été soulevé, et sous la législature précédente. Ma position – cela ne va pas vous surprendre – n'évolue pas beaucoup. Je vais essayer d'amener des éclairages par rapport à cela.

Sur la première proposition de décret, avec le mécanisme d'octroi de réduction du précompte immobilier pour les locataires lorsque ces derniers revendiquent des réductions diverses – que ce soit pour handicap ou encore famille à charge –, je comprends bien évidemment l'objectif des porteurs et des auteurs de cette proposition : il est évidemment très important – cela me permettra de répondre à une question un peu

parallèle de M. Resinelli – de garantir l'effectivité du bénéfice des réductions pour les locataires concernés. C'est tout à fait légitime. Et les réductions visées reposent effectivement sur la situation personnelle ou encore familiale de l'occupant alors qu'aujourd'hui elles sont liquidées au profit du redevable légal de l'impôt, donc du précompte immobilier, c'est-à-dire le propriétaire même de l'immeuble.

Toutefois, l'examen de la proposition conduit à formuler d'importantes réserves, tant sur le plan juridique que sur les plans administratif, opérationnel et technique. Tout d'abord, la proposition repose sur l'idée que les réductions de précompte immobilier liées au handicap ou aux charges de famille seraient aujourd'hui captées entièrement par le propriétaire, alors qu'elles reposent en réalité sur la situation personnelle du locataire. Une telle présentation appelle, je pense, plusieurs nuances importantes.

En droit fiscal, le précompte immobilier est légalement dû par le titulaire du droit réel sur l'immeuble, c'est-à-dire, selon le cas, le propriétaire, l'usufruitier, l'emphytéote ou le superficiaire. Le locataire n'est donc pas personnellement redevable du précompte immobilier. Il en résulte logiquement que les réductions de précompte immobilier prévues par l'article 257 du Code des impôts sur les revenus de 1992 sont techniquement liquidées dans le cadre de l'imposition établie au nom du redevable légal du précompte immobilier.

Cependant, pour les réductions fondées sur la situation personnelle ou familiale de l'occupant, notamment les réductions pour personnes handicapées ou pour personnes en charge de famille, le législateur a précisément prévu un mécanisme destiné à assurer que le bénéfice économique de la réduction revienne effectivement à l'occupant concerné lorsque celui-ci est locataire. C'est l'objet de l'article 259 du Code des impôts sur les revenus de 1992. Le mécanisme repose sur une logique somme toute assez simple : lorsque le locataire ouvre le droit à une réduction de précompte immobilier en raison de sa situation personnelle ou familiale, le montant de cette réduction peut être déduit du loyer dû au bailleur, et ce, même si le précompte immobilier lui-même reste légalement établi au nom du propriétaire.

L'article 259 du Code des impôts sur les revenus de 1992 permet précisément d'éviter que le propriétaire conserve économiquement le bénéfice de réduction fondée exclusivement sur la situation du ménage occupant le bien immobilier. Le fiscal ne peut pas entrer dans la relation contractuelle – cela, vous le savez, est assez spécifique – et ne peut donc organiser la manière dont s'opère cette liquidation. Cela relève plutôt, le cas échéant, du droit civil et des législations relatives au contrat. Dans ces conditions, la suppression pure et simple de l'article 259 du CIR 1992 n'apparaît pas opportune au regard du rôle structurel que cette

disposition continue de jouer dans l'économie générale du régime des réductions de précompte immobilier.

Ensuite, la proposition transforme les réductions de précompte immobilier en un avantage liquidé directement lorsque l'occupant n'est pas le redevable légal du précompte immobilier. Cette évolution modifie profondément la nature du mécanisme. Dans le régime actuel, la réduction demeure une réduction d'impôt et s'impute sur le précompte immobilier dû par le redevable légal, conformément à la structure même de cet impôt. Le locataire peut ensuite obtenir un bénéfice économique par la déduction du loyer prévu, comme j'ai pu le détailler, à l'article 259 du Code des impôts sur les revenus.

La proposition crée en revanche un mécanisme hybride, car l'avantage resterait formellement inscrit dans l'article 257 du Code des impôts sur les revenus, mais ne fonctionnerait plus réellement comme une réduction d'impôt lorsque l'occupant n'est pas le redevable. Il deviendrait une somme liquidée directement par l'administration régionale au profit, in fine, d'un tiers au rapport fiscal principal. Autrement dit, une forme de prime ou d'allocation.

Ce glissement soulève une difficulté de cohérence juridique importante : le précompte immobilier reste dû par le titulaire du droit réel et l'occupant locataire n'est pas redevable de l'impôt. Lui verser directement le montant de la réduction revient donc à détacher l'avantage fiscal lié à l'impôt auquel il se rattache. Une telle évolution ne semble pas exister dans la fiscalité régionale actuellement et n'apparaît pas souhaitable. Dans ce cas, il vaut mieux assumer la volonté de créer une nouvelle allocation en lieu et place d'une réduction d'impôt.

D'ailleurs, je suis assez surpris que personne ne l'ait mentionné, mais, au niveau du CFFW, la voie fiscale a été mise comme « pas la meilleure voie » pour répondre à l'objectif visé par cette politique, et ce, vu la difficulté légale et technique de la différence entre le redevable du précompte immobilier et le bénéficiaire. Donc, dans l'absolu, le travail serait sans doute à faire sur les aides à proprement parler liées à cela, quitte à supprimer l'avantage fiscal par ailleurs, mais c'est une autre mécanique.

La proposition apparaît assez simpliste en renvoyant au Gouvernement le soin de déterminer les modalités pratiques du versement direct. Ce renvoi est insuffisant au regard des nombreuses difficultés concrètes que soulève le dispositif. L'administration devra identifier, pour chaque habitation concernée, le redevable légal, l'occupant effectif au 1^{er} janvier, sa qualité éventuelle de locataire, sa résidence principale, la composition de son ménage, l'existence éventuelle d'un handicap, la situation de garde alternée ou encore les éventuels représentants légaux. Or, l'octroi des réductions de précompte immobilier repose déjà aujourd'hui sur des

analyses parfois complexes relatives à l'occupation effective du logement, la notion de ménage, la cohabitation, et cetera.

La proposition ne démontre d'ailleurs pas que l'administration disposerait actuellement des données directement exploitables permettant d'automatiser de manière fiable ces différentes vérifications. Elle ne règle pas davantage plusieurs questions somme toute assez importantes, comme les situations de colocation, de sous-location, de changement d'occupation intervenant en cours d'année, de baux non enregistrés, et cetera. Ces questions ne sont bien évidemment pas accessoires, car elles conditionnent directement la sécurité juridique et la faisabilité technique de ce type de dispositif.

Enfin, les auteurs présentent le versement direct comme une mesure de simplification. Cette appréciation doit être fortement nuancée. Le mécanisme actuel présente certaines limites pratiques, mais il conserve l'avantage de rester intégré dans la logique fiscale du précompte immobilier. Une réduction est accordée sur l'impôt dû par le redevable légal puis le bénéfice économique est transféré à l'occupant concerné par le mécanisme de déduction du loyer.

Le système proposé impose en revanche à l'administration fiscale de créer une relation directe avec les personnes qui ne sont pas redevables de l'impôt et qu'elle ne connaît donc actuellement pas vu qu'elle n'a pas de données par rapport à cela, vu que ce n'est pas une personne qui est redevable de cet impôt. Une telle évolution entraînera une multiplication des demandes individuelles, une augmentation des contrôles relatifs à la composition de ménage, une charge informatique importante ainsi qu'un contentieux spécifique relatif au versement direct des réductions. La proposition tend ainsi à transférer vers l'administration fiscale une série de difficultés relevant aujourd'hui principalement de la relation locative, sans démontrer que cette évolution permettrait réellement une simplification du dispositif actuel. Vous comprendrez que je suis dès lors techniquement peu favorable à cette proposition.

J'avais une question de M. Resinelli sur l'automatisation plus générale des biens et le calendrier de celles-ci, en lien avec notre discussion d'il y a deux semaines avec le médiateur. On continue à travailler sur ce sujet. Ce n'est pas directement lié ici. Il y a bien la volonté d'automatiser toute une série de réductions pour les redevables fiscalement, et donc même pour les propriétaires.

L'idée est d'avoir un plan de mise en application crédible d'ici à la fin de l'année pour phaser ce travail. Il est plus facile de travailler d'abord sur l'automatisation de la sortie de droits. Cela intéresse moins les redevables – il faut aussi pouvoir le dire –, mais il y a moins de besoins d'accès à des bases de données spécifiques que pour l'entrée de droits.

Sur la deuxième proposition, qui vise à modifier l'article 257 du CIR 1992 afin de revaloriser les réductions forfaitaires de précompte immobilier applicables aux grands invalides de guerre, aux personnes en situation de handicap ou aux ménages ayant des enfants ou des personnes handicapées à charge, elle prévoit également l'instauration d'un mécanisme d'indexation automatique annuel de ces montants, ainsi qu'une compensation intégrale des pertes et recettes supportées par les communes et les provinces.

Je ne vais pas critiquer l'objectif poursuivi par les auteurs de la proposition, à savoir soutenir le pouvoir d'achat des ménages concernés et tenir compte de l'érosion monétaire des montants forfaitaires existants. Vous connaissez mon idéologie par rapport à l'impôt et à la fiscalité. Au regard de cette réalité, au regard des conditions sociales et des considérations sociales invoquées, cela est légitime.

Néanmoins, sur le principe même d'une indexation des dépenses fiscales au sens large, j'ai un avis assez partagé. En effet, lors de l'introduction d'un nouvel avantage fiscal, celui-ci est paramétré selon la pression fiscale existante à ce moment et, avec les années, cette pression fiscale s'accroît à la suite de l'indexation. De ce fait, l'idée de faire évoluer les avantages fiscaux de la même manière peut sembler toute paraître assez logique pour garder un écart proportionnellement similaire à l'avantage qui a été décidé au moment de sa mise en œuvre.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agirait là d'un changement important, qui n'est pas aujourd'hui intégré à l'accord de gouvernement dans la Déclaration de politique régionale.

Plus en détail, sur l'augmentation des barèmes de base, je n'ai pas de remarques techniques particulières par rapport à la proposition. Cependant, la mécanique d'indexation instaurée est critiquable. Elle semble se baser sur l'article 518 du Code des impôts sur le revenu 1992, qui prévoit l'indexation du revenu cadastral, mais imparfaitement dès lors qu'elle ne précise nullement l'année de référence pour commencer l'indexation. Cela permettrait de la rendre plus robuste. Il ne s'agit pas de l'année à partir de laquelle s'applique l'indexation, qui semble être ici 2027.

Si je comprends bien la volonté de la proposition, je présume que celle-ci est de faire démarrer l'indexation à zéro en 2027 et puis de commencer à indexer pour prévoir une croissance selon l'indice des prix à la consommation. Sans référentiel clair, la seule option pour l'administration sera de prendre celui de l'article 518, à savoir l'année de 1988. L'impact serait alors un peu différent et l'on ne parlerait pas des mêmes montants. Je me permets de pointer l'énorme risque budgétaire d'une telle incertitude, car l'ensemble des réductions dont je vais ici faire abstraction – des

maisons modestes, dès lors que leurs réductions sont proportionnelles – coûte actuellement un montant total de plus de 100 millions d'euros. C'est le dernier chiffre que j'ai eu à jour. Si vous souhaitez davantage de détails par rapport à ce chiffre-là, je vous invite à m'écrire une question écrite. Je reprends simplement l'information que j'avais moi-même déjà communiquée au Parlement sur le sujet.

Ensuite, je vois que la proposition prévoit également une entrée en vigueur en 2026. Je pense que c'est parce que c'est un texte qui était évidemment dans l'arrière et qui a traîné. Ici, cela me semble peu praticable et peu jouable par rapport à cela.

J'attire également l'attention sur le fait que l'année 2027 serait tout autant problématique, car l'adoption d'une telle proposition – vous vous en doutez – impliquerait la mise en œuvre de toute une série de modifications des suites informatiques et que, en ma qualité de ministre de tutelle de l'administration fiscale, je ne peux absolument pas garantir que ces adaptations pourraient être effectives à partir de l'exercice d'imposition 2027, comme le prévoit la proposition de décret. En effet, comme déjà exposée à de multiples reprises, la maquette du PRI est fixée vers la fin avril plus ou moins. On voit que l'on a réussi à avoir un bon rythme de croissance par rapport à l'enrôlement. Il ne me semble pas judicieux de mettre à mal les enrôlements de 2027. Lancée donc en juillet 2027, c'est effectivement à mon avis un peu court.

Voilà pour mes analyses par rapport à ces deux propositions de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je remercie évidemment les collègues qui sont intervenus. J'ai bien entendu les soutiens. J'ai également pris en compte les questions et les réserves qui ont été soulevées, et je vous en remercie.

Je souhaiterais toutefois revenir sur l'essentiel parce que, si nous avons déposé cette proposition, c'est parce qu'il y avait véritablement un problème auquel nous estimons nécessaire d'apporter une réponse concrète. J'ai entendu à plusieurs reprises que c'était un objectif partagé. J'ai entendu que c'était du bon sens et que cela cadre bien évidemment avec la volonté de ce Gouvernement de faire de la simplification administrative une ambition. Cela rentre donc bien évidemment dans ce contexte parce que notre proposition vise à simplifier la relation entre le redevable légal et le bénéficiaire de la réduction.

Le but est de supprimer un intermédiaire et de faire parvenir directement l'avantage à celui dont la situation ouvre le droit, rendant ce droit plus effectif, et ce, sans perdre de vue la situation de beaucoup de citoyens qui doivent faire face à une augmentation du précompte

immobilier. Il s'agit de rendre cette réduction effective pour les bénéficiaires. C'est un objectif qui est juste.

Pour ceux qui ont émis des critiques, je les remercie également parce que je propose bien évidemment de continuer le travail sur toutes ces questions soulevées à juste titre. J'ai entendu la remarque par rapport à la date d'entrée en vigueur ; j'en prends bonne note. Évidemment, nous corrigerons.

On n'a pas indiqué l'exercice d'imposition parce que, ne sachant pas quand la proposition entrerait en vigueur, on ne savait pas si c'était à mettre en œuvre à partir de l'exercice 2027 ou 2028.

J'ai entendu les remarques de M. Resinelli sur l'automatisation et la faisabilité par rapport à l'administration. Je ne suis pas la personne la plus appropriée, je ne suis pas ministre et je ne fais pas partie de ce Gouvernement. C'est au Gouvernement de répondre à cette question par rapport à la faisabilité au niveau de l'administration. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours été constructive. À partir du moment où il y a une volonté politique d'avancer, de faire évoluer les choses, d'aller dans plus d'effectivité, de simplification par rapport aux citoyens et d'éviter au final des situations conflictuelles.

Cela relève du droit civil, d'une relation entre locataires et propriétaires, mais en l'occurrence cela relève d'une justice de paix. Pourquoi en arriver là ? Une personne qui se sent lésée va-t-elle faire la balance entre ce que cette réduction lui apportera et la lourdeur et le coût d'un contentieux devant la justice de paix ?

Il faut avancer et essayer de simplifier la chose. Le but est que nos échanges nous permettent d'avancer utilement sur ce dossier.

Ce que je vous propose, pour répondre aux interrogations légitimes des uns et des autres, c'est de demander l'avis du Conseil d'État, des syndicats des propriétaires et des locataires, et du Conseil de la fiscalité. Si vous voyez d'autres avis à demander, je suis ouverte.

M. le Président. – Monsieur Devin, vous avez déposé un amendement, vous pouvez l'évoquer.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, j'ai déjà présenté l'amendement dans ma prise de parole.

M. le Président. – J'étais inattentif, pardon.

M. Laurent Devin (PS). – Il répond aux remarques du Conseil d'État, reprenant les personnes qui n'étaient pas mentionnées aux points 1 et 2. C'est un troisième point pour toutes les autres personnes concernées.

Je voudrais remercier les collègues et M. le Ministre-Président.

La plus forte opposition vient de Mme Mauel pour le groupe MR. Elle nous parle de la canicule et des textes que j'ai présentés à cette occasion, et des difficultés de la Région. Je tiens à préciser que je parle de la difficulté des Wallonnes et des Wallons de s'équiper et d'affronter, demain, les défis en matière climatologique et de protection. Dans notre pays, c'était bien normal, on a travaillé à protéger les citoyens du froid, mais aujourd'hui, avec l'isolation, on doit pouvoir les protéger du chaud. Je parlais des citoyens wallons, j'imagine que l'on a tous cela bien en tête.

Je suis toujours intéressé par les notes historiques. C'est toujours avec émotion que j'entends parler de Michel Daerden. J'ai bien connu Michel, j'ai travaillé avec lui et je peux vous dire qu'il a beaucoup œuvré. Mme Mauel nous parle d'il y a 20 ans et nous demande s'il faut y voir un manque de courage de la part du Parti socialiste. Je me permets de retourner la question : faut-il voir dans votre opposition, Madame Mauel, encore aujourd'hui, une suite logique au fait que cela n'a jamais été fait auparavant ? Nous avons partagé, vous l'avez peut-être oublié, quelques participations gouvernementales. Je vous retourne la question et suis très intéressé de vous entendre à ce propos.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit par rapport à Mme Mauel qui m'interrogeait, nous déposons un amendement pour répondre à la remarque du Conseil d'État. Vous ne pouviez pas le savoir auparavant, je sais que l'amendement a été présenté à votre collaborateur avant le début de cette réunion. Je vous le répète, nous ne sommes pas pressés en la matière.

Sur le détail du coût, je vais vous faire la démonstration de notre réflexion, comme je suis intéressé d'avoir la démonstration de votre chiffre. Vous avancez le chiffre de 100 millions d'euros.

Je voudrais remercier M. Hazée pour son analyse fouillée et sérieuse, et pour ses propositions, ainsi que sa conclusion qui interpelle.

J'aurai aussi un mot pour M. Resinelli, pour Les Engagés. Je vais schématiser : vous partagez notre objectif. Je reprends vos termes : « Cela pose nécessairement question ». Vous vous posez la question et je le savais. Vous dites : « Attention aux finances des communes et des provinces ». Si vous savez comme on s'en soucie au quotidien, ces jours-ci encore plus que d'autres. J'étais en collège communal ce matin avec M. le Directeur général et Mme la Directrice financière. Je peux vous dire que l'on s'en soucie énormément. Dès que vous avez des chiffres, n'hésitez pas à nous les communiquer. Dès que vous avez une circulaire budgétaire – je le dis de manière respectueuse –, n'hésitez pas à nous la communiquer.

C'est fort attendu, nous en avons besoin dans les villes et communes. Je ne sais pas si notre attente sera récompensée, mais nous l'attendons. On doit pouvoir travailler maintenant. Je sais que cette semaine est chargée et que ce dossier est sur votre table, Monsieur le Ministre-Président.

Monsieur Resinelli, sur les finances des communes et des provinces, il y a la Région wallonne dont on parle ici, mais également les citoyens. Derrière, il y a toujours les citoyens. On va être d'accord sur une chose : les droits d'enregistrement, vous ne les trouverez nulle part dans la proposition. C'est un élément que je vous livre. Dans les débats qui vont animer cette semaine de conclave budgétaire, j'ai vu que certaines monnaies d'échange étaient mises sur la table.

Je l'ai bien vu, la Boucle du Hainaut est sur la table. Je me pose la question de l'impact financier de la Boucle du Hainaut par rapport au budget wallon. Pour moi, la Boucle du Hainaut, c'est au-delà de tout cela. C'est économique, énergétique. C'est la santé, l'environnement, l'aménagement du territoire. J'ai lu dans un journal que vous lisez au quotidien que c'était « une monnaie d'échange » placée sur la table. On est d'accord, Monsieur Resinelli, c'est un exemple d'aller chercher de l'argent. Ce n'est pas dans le texte.

Les chiffres, nous allons en parler. Au niveau de M. le Ministre-Président, je lis que vous êtes sensiblement sur la même longueur d'onde que nous. Vous dites : « L'objectif, il est partagé et il est même légitime ». Sur le principe, « avis partagé », me dites-vous. J'ai cru comprendre dans l'intonation de votre voix qu'objectif partagé n'avait pas la même signification qu'avis partagé sur le principe. Vous ai-je bien compris ? Vous partagez l'objectif, mais sur le principe, votre avis est partagé. Ce n'est pas aussi positif que dans la première. C'est bien cela ? Oui.

La pression fiscale augmente, dites-vous, et la proposition est logique. J'ai retenu peut-être le plus important, mais je ne m'y arrêterai pas. Vous comprendrez pourquoi : ce n'est pas dans l'accord de gouvernement. De ce que j'ai compris de l'expression de M. le Député Resinelli des Engagés, il est tout prêt à le voter, ou je l'ai mal compris, mais je ne le pense pas.

L'année de référence, la date d'entrée en vigueur – on est très technique –, je mesure combien c'est important. Monsieur le Président, très respectueusement, sur l'année de référence et la date d'entrée en vigueur, on se tient à votre entière disposition pour recueillir un consensus. Ce n'est pas un piège ici. C'est comment, ensemble, on peut le faire. Vous le savez, vous me connaissez, nous sommes très raisonnables. Il n'y a pas de souci.

Venons-en aux chiffres, puisque tout le monde m'a demandé d'où ils venaient. Je veux bien qu'on les challenge, c'est nécessaire. Une fois que l'on sait que

l'on n'est pas obtus sur l'année de référence et l'entrée en vigueur et que l'on peut se donner le temps de bien faire les choses, il faut partir du même montant.

Comment l'avons-nous estimé ? M. Darcis, à mes côtés, a particulièrement travaillé là-dessus. Comment arrive-t-on à un coût de 5,7 millions d'euros ? Il faut bien prendre conscience que l'on part de chiffres très sérieux : les chiffres du vice-président du Gouvernement, M. Desquesnes. La référence est le domaine fonctionnel 091.060 pour les provinces et 091.037 pour les communes. On part sur les 100 millions d'euros que Mme Maue et d'autres évoquent.

Pour nous, on n'est pas à 100 millions d'euros. Depuis la forfaitisation de certaines réductions de précompte immobilier, la Région compense aux communes et provinces les pertes de recettes qui en résultent. Les montants inscrits au budget 2026 sont de 17 100 000 euros pour les communes et 11 600 000 euros pour les provinces. On part du montant de forfaitisation du complément de 28,7 millions d'euros.

La proposition augmente de 20 % les montants forfaitaires concernés, de 125 à 150 euros et de 250 à 300 euros. Notre estimation a donc consisté à appliquer cette même augmentation de 20 % aux enveloppes de compensation existantes :

- 17,1 millions x 20 % = 3,42 millions d'euros ;
- 11,6 millions x 20 % = 2,32 millions d'euros.

Ce qui fait 28,7 millions x 20 % = 5,7 millions d'euros.

Vous n'avez pas connu *Des chiffres et des lettres*, mais c'est cela.

Pardon, Monsieur Resinelli ?

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Le compte est bon !

M. Laurent Devin (PS). – Il a suivi. C'est une estimation budgétaire de premier ordre, qui s'appuie sur les chiffres du Gouvernement wallon. On n'est donc pas sur 100 millions d'euros et l'on peut parler d'une mesure à 5,74 millions d'euros. Je suis vraiment intéressé que vous vérifiez tout cela. Si les réductions forfaitaires qui donnent lieu à compensation sont augmentées uniformément de 20 %, la compensation nécessaire augmente approximativement dans la même proportion.

Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, pour l'année de référence, pour la date en vigueur, mettons-nous autour de la table. Pour les chiffres, voyez si les chiffres que nous avançons sont corrects, mais nous vous avons tout déposé sur la table et nous vous remercions pour l'intérêt que vous avez porté à nos

propositions, ainsi que pour le temps que nous prenons pour en discuter ensemble.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Nous avons tous compris que ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas possible en l'état. Cela ne signifie pas que nous devons ignorer la difficulté rencontrée par les ménages concernés ni renoncer à chercher une réponse. Pour autant, il faut aussi avoir le courage de se demander si l'instrument choisi est réellement le plus adapté.

La question posée à la suite de l'avis du CFFW – auquel j'ai fait allusion tout à l'heure – est tout à fait pertinente : pourquoi persister dans la voie fiscale si les experts estiment que d'autres formes d'aide pourraient répondre plus justement aux besoins de ces familles ? Nous ne devons donc pas défendre aujourd'hui un mécanisme simplement parce qu'il existe déjà. Nous devons nous demander quelle aide atteint le mieux les personnes concernées de manière compréhensible, efficace et soutenable pour les finances publiques.

Pour les ménages avec enfants, une intervention directe par les allocations familiales mérite d'être examinée. Le ministre-président l'a dit : elle permettrait de mieux cibler l'aide en fonction de la réalité des familles. Cela ne répond toutefois pas à toutes les situations visées par les réductions actuelles. Les personnes en situation de handicap et les invalides de guerre doivent également faire l'objet d'une réflexion spécifique avec des aides adaptées à leurs besoins.

La bonne démarche consiste donc à examiner sérieusement les recommandations du CFFW, à comparer les outils possibles et à clarifier les compétences des bénéficiaires et le financement. L'objectif doit être de garantir une aide réellement utile aux personnes concernées, et pas simplement de modifier ou d'indexer un mécanisme fiscal sans avoir évalué si c'est la meilleure réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Peut-être Mme Özen pour sa proposition... ?

Nous ne demandons pas de passer au vote aujourd'hui – je l'ai dit lors de ma première intervention – et je suis très intéressé par le calcul fait par le cabinet de M. le Ministre-Président.

(Réaction de M. Tzanetatos)

Oui, nous allons la déposer – je vous remercie –, et également voir, dans les semaines qui viennent, quel est l'autre véhicule que vous proposez pour répondre à cela. J'ai bien entendu l'intervention de notre collègue Mauel, qui dit que ce n'est peut-être pas le meilleur

véhicule en la matière. Je suis prêt à l'entendre, mais alors, que l'on sache quel véhicule va être emprunté.

M. le Président. – Au nom de la Commission, je demande les avis sur la proposition de décret n° 547 au Conseil d'État et au Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie ? Y a-t-il un délai particulier ? Il n'y a pas d'urgence. Nous ne sommes pas obligés de mettre une pression anormale.

Vous avez évoqué à la fois le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires et le Syndicat des locataires wallons pour les deux textes. Est-ce que je demande leur avis au nom de la Commission ?

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Des amendements n° 1 et 2 (Doc. 548 (2025-2026) N° 3) sont déposés.

En conclusion :

- la Commission décide de demander à M. le Président de solliciter l'avis du Conseil d'État dans un délai de 30 jours sur la proposition de décret (Doc. 547) ;
- la Commission décide de solliciter l'avis du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW) sur la proposition de décret (Doc. 547) ;
- la Commission décide de solliciter les avis écrits du Syndicat national des propriétaires et des copropriétaires (SNPC) et du Syndicat des locataires wallons sur les propositions de décret (Doc. 547) et (Doc. 548).

Pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition demandant au Parlement de Wallonie de s'opposer à l'avant-projet de loi fédéral visant à autoriser des visites domiciliaires.

Mme De Bue a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je m'interrogeais sur la méthode. On lira les deux propositions de conclusions, mais dès lors que l'on a un débat prévu en séance plénière mercredi, ne serait-il pas logique d'ajourner les conclusions à l'issue de la délibération prévue avec l'ensemble du Parlement ?

M. le Président. – Cela me semble assez logique. On reporte à 15 jours, mais on veille à vous donner les propositions de conclusions des différents groupes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de **M. Stéphane Hazée**

à **M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,**
sur « la clarté à apporter sur le cadre et
l'objectif du conclave budgétaire »

Question orale

de **M. Christophe Collignon**

à **M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,**
sur « les résultats du conclave sur le
budget 2027 en termes d'économies et
d'investissements »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Hazée, sur « la clarté à apporter sur le cadre et l'objectif du conclave budgétaire » ;
- M. Collignon, sur « les résultats du conclave sur le budget 2027 en termes d'économies et d'investissements ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous ai interrogé, lors de la dernière commission, sur le cadre budgétaire, sur l'équation dans laquelle aurait lieu le conclave. Je précise qu'il ne s'agit pas de faire en commission le conclave avant qu'il ait lieu et soit conclu, mais de permettre aux citoyennes et citoyens de comprendre le cadre dans lequel le conclave a lieu et les efforts que le Gouvernement estime devoir réaliser.

Vous m'avez indiqué, notamment, que « les groupes de travail consacrés aux recettes poursuivent encore leurs travaux » et que « plusieurs éléments demeurant en cours de consolidation, il serait dès lors prématuré de communiquer aujourd'hui – il y a 15 jours – des estimations partielles ou provisoires. Cela reviendrait à ne présenter qu'une partie de l'équation budgétaire et à donner une image incomplète de la situation ».

Depuis lors, les informations se sont manifestement précisées. Plusieurs médias ont manifestement pu recueillir des informations à ce sujet. La RTBF et RTL

ont en effet indiqué, lundi dernier, que le Gouvernement cherche 900 millions d'euros pour réaliser le budget 2027. Vous avez vous-même exposé votre note budgétaire devant le Gouvernement, en tout cas je l'imagine, puisque le conclave a démarré il y a plusieurs jours et qu'il commence par cet exposé. *L'Écho* indiquait un objectif de 343 millions d'euros une fois déduite la fin des paiements liés au Plan de relance de la Wallonie.

Sans qu'il s'agisse de faire le conclave avant qu'il n'ait lieu ou soit conclu, cela me paraissait intéressant de vous entendre pour rendre compte devant le Parlement des chiffres distillés savamment dans la presse. Pouvez-vous clarifier le cadre budgétaire et l'objectif du conclave budgétaire ? Pouvez-vous confirmer les informations publiées par plusieurs médias ? Lesquelles sont justes ? Elles le sont peut-être toutes puisque les paramètres d'appréciation sont différents.

Pouvez-vous préciser les hypothèses en recettes et en dépenses qui sont prises en compte pour opérer ce calcul ? Ces hypothèses incluent-elles cette diminution mécanique d'une partie du déficit de 2026, tenant compte de la fin des paiements liés au Plan de relance de la Wallonie ?

Par ailleurs, on entend parler de « vignette », est-ce une recette en discussion pour 2027 ? On entend parler d'une « garantie autonomie » : cet élément figure-t-il dans le budget 2027 ? Ce projet s'inscrit-il dans une durée plus lointaine ?

Enfin, je n'énumérerai pas ici la liste des horreurs qui ont pu émailler certains médias, que ce soit les coupes dans les allocations familiales, le prix du bus, la réduction des subventions ou encore les attaques sur le service public ; je laisse cela au conclave.

Je ne peux que vous encourager à évaluer, puisqu'il y a de grandes dépenses qui ont été faites par le Gouvernement en matière fiscale. J'y reviendrai d'ailleurs à travers une autre question. Y a-t-il des évaluations qui sont – enfin – en cours ?

Il y a également l'enjeu des aides aux entreprises. On discutera demain en commission d'une volonté d'avoir un cadastre et une évaluation d'aides aux entreprises. Ces thèmes sont-ils discutés ? Vous nous le direz ou non, mais je pense en tout cas qu'il est important que le cadre soit clarifié.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la fois dernière, vous aviez indiqué en commission que vous ne commenteriez pas les travaux avant leur conclusion, ce qui semble logique. Le conclave budgétaire a débuté il y a à peu près une semaine, et il y a évidemment beaucoup d'inquiétudes.

Certains éléments de cadrage ont été débattus dans la presse et ont été évoqués. Il relève de la liberté de chacun de donner des interviews. Toutefois, il est toujours frustrant de voir des éléments évoqués devant un journaliste plutôt que débattus devant le lieu naturel, c'est-à-dire le Parlement.

Nous le savons, le contexte est compliqué, mais il y a des choix qui ont expliqué cela en début de législature. Il ne s'agit pas de refaire l'histoire. Aujourd'hui, nous avons évoqué des objectifs ambitieux.

Quel est l'objectif d'amélioration du solde pour 2027 que le Gouvernement s'est fixé en début de conclave ?

Y a-t-il un accord de principe au sein du Gouvernement pour dégager des moyens pour la transition climatique et pour des mesures ciblées face à la crise énergétique ?

Une priorité est-elle mise sur les politiques de soutien à la croissance économique ?

Le Gouvernement a-t-il acté un accord de principe pour maintenir le niveau d'investissement public en réponse aux appels des secteurs ? En effet, vous savez qu'il y a eu pas mal d'initiatives, pas uniquement parlementaires, mais qui émanent surtout de différents représentants de secteurs. Je peux vous citer, par exemple, le secteur de la construction, qui est extrêmement inquiet quant au manque de plan et à ce qui s'apparente quelque part à une forme de paralysie de l'économie.

Parmi les pistes d'économies évoquées dans la presse – allocations familiales, titres-services, révision des réformes sur les droits de succession et d'enregistrement, taxe autonomie –, lesquelles ont été écartées et lesquelles sont encore à l'exploration ?

Sur les recettes nettes estimées de la vignette, seront-elles bien affectées exclusivement à l'entretien du réseau comme promis ? En d'autres termes, cela rejoindra-t-il le budget général ou cela sera-t-il plutôt fait sous forme de redevance ?

Les pistes évoquées dans la note de préparation du conclave fédéral font explicitement référence à une mise à contribution des entités fédérées. La dernière fois, je vous avais interrogé et vous aviez été extrêmement clair. Y a-t-il eu des contacts émanant du Gouvernement fédéral par rapport à cela, puisque certains ministres s'expriment au niveau fédéral en disant que la trajectoire du Gouvernement fédéral doit tenir compte des efforts qui émanent des entités fédérées ? Avez-vous des informations à cet égard ? Maintenez-vous le cap ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes questions assez répétitives qui, d'une commission à l'autre, me placent dans une situation assez paradoxale. Il y a 15 jours, vous m'avez interrogé sur la préparation d'un conclave qui n'était même pas encore commencé. Vous m'interrogez aujourd'hui sur les conclusions de ce conclave qui n'est pas encore terminé.

Je crains malheureusement de vous décevoir à nouveau, en restant cohérent avec ce que je vous ai répondu il y a quelques jours, car la raison qui m'imposait alors une certaine réserve demeure aujourd'hui pleinement valable. Cela ne traduit ni un manque de clarté, ni un manque de volonté, ni une volonté d'éluder le débat.

Cela signifie simplement qu'un gouvernement ne peut annoncer les conclusions d'une négociation avant même que celle-ci ne soit arrivée à son terme. On évoque des éléments dans la presse d'un côté ou de l'autre, avec le chiffre de 900 millions que vous avez cité, Monsieur Hazée. Toutefois, les 900 millions, c'est simplement quand la presse prend la trajectoire budgétaire annoncée à la mise en place de ce Gouvernement, que l'on a un déficit en solde SEC de -2 milliards et que l'on arrive à un déficit de -1,1 milliard. Si l'on soustrait ces deux chiffres, cela donne 900 millions d'euros. Ce n'est pas pour autant qu'il y a eu des déclarations en la matière. Je pourrais évidemment alimenter les commentaires en réagissant successivement à chaque montant, à chaque piste ou à chaque hypothèse qui est relayée dans la presse, mais ce serait évidemment totalement contre-productif. Je sais que c'est le but recherché quand on agit comme cela dans la presse. C'est certainement un des éléments et une des raisons pour lesquelles vous me posez vous-même ces questions ici : pouvoir activer cela. Je vais rester vraiment prudent parce que je pense que l'on est à un tournant dans les discussions. On doit vraiment garder une posture supérieure et cela ne doit évidemment en rien vous étonner.

Je préfère que le Gouvernement travaille, tranche et assume ensuite collectivement l'ensemble de ses décisions plutôt que de transformer le conclave en un feuilleton commenté, comme on peut le voir à certains niveaux de pouvoir. D'ailleurs, je ne vais pas regarder comment cela se passe ailleurs, mais je considère que l'on doit d'abord travailler à avoir une vision commune au sein du Gouvernement. Ensuite, une fois que l'on aura l'ensemble des décisions qui sont prises, on les met sur la table et l'on vient s'expliquer, ici, au Parlement. C'est cela la démocratie. Ensuite, on aura l'occasion de débattre largement avant le vote des différentes décisions qui ont été décidées.

Le conclave a commencé. Les travaux progressent. Plusieurs formats de discussion se succèdent. Le

Gouvernement s'est donné le temps nécessaire pour mener cet exercice important avec méthode. Les échanges restent en cours et le resteront toute cette semaine. De nouveau, on ne se fixe pas un calendrier de fin de conclave : l'important, c'est de garder l'objectif. Le cadre politique dans lequel nous travaillons, c'est la volonté de redresser durablement les finances wallonnes. C'est une volonté commune de l'ensemble des composantes du Gouvernement sur lequel on reste évidemment focus.

Sur ce point, notre position n'a pas du tout varié. Ce qui a évolué, c'est la situation dans laquelle cet objectif doit être poursuivi. Les projections les plus récentes font apparaître de nouvelles tensions sur les recettes – vous le savez –, sur les dépenses – vous le savez également – et sur les charges d'intérêts. Le Gouvernement doit adapter la méthode et le rythme de son action sans renoncer à la direction qu'il s'est fixée. C'est le sens des propos que j'ai d'ailleurs tenus, ici même, le 14 septembre dernier, et qui ont depuis été largement repris dans la presse.

Autrement dit, nous ne confondons pas la destination avec le chemin pour y parvenir. L'objectif demeure de restaurer progressivement la soutenabilité des finances publiques régionales. Le chemin pour y parvenir doit, quant à lui, tenir compte des réalités, qu'elles soient économiques, budgétaires ou encore institutionnelles, auxquelles la Wallonie est aujourd'hui confrontée.

Les chiffres diffusés ces dernières semaines correspondent à des situations et à des périmètres différents. Ils peuvent intégrer ou non certaines demandes complémentaires, certaines corrections, certaines recettes encore à sécuriser et les présenter isolément ou présenter uniquement une face de la pièce, comme quand certains présentent la vignette uniquement comme une nouvelle taxe. La volonté est uniquement d'instrumentaliser et d'énervier les gens. Cela n'apporte rien à la situation très complexe que nous vivons ici.

Je présenterai uniquement une fois que la vue globale de l'atterrissage budgétaire sera réalisée pour que l'on puisse se faire la vue la plus objective sur cette situation. Non, le Gouvernement ne mène pas un exercice aveugle de réduction linéaire, mais il examine à la fois des mesures permettant d'améliorer structurellement la trajectoire ainsi que les priorités qu'il entend continuer à soutenir.

S'agissant des investissements, les arbitrages ne sont pas terminés. Dès lors, il serait incohérent de confirmer aujourd'hui les montants évoqués ou encore de commenter chacune des hypothèses reprises dans votre question. En revanche, je peux vous confirmer que la capacité de la Région à soutenir l'activité économique et à investir fait partie intégrante de l'équation qui est sur la table du Gouvernement.

Enfin, concernant les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, la position que j'ai exposée précédemment reste également valable. Le Gouvernement suivra attentivement toute décision susceptible d'affecter ses recettes ou ses dépenses et défendra les intérêts de la Région dans les espaces de concertation appropriés. Là encore, je ne transformerai pas des hypothèses ou des discussions non finalisées en annonces budgétaires définitives. D'autant que l'on ne voit pas d'évolution majeure sur leurs propres discussions budgétaires. Comme pour ici, laissons-les travailler ; ce sera beaucoup plus efficace que de jouer à des discussions du café du commerce.

Je conclurai donc très simplement. Les réponses que je vous ai données lors de notre dernière commission restent intactes. Je ne vais pas les contredire au seul motif que le conclave a, entre-temps, débuté. Le Gouvernement travaille et les discussions se poursuivent. Tant que l'ensemble de l'exercice ne sera pas clôturé, les arbitrages intermédiaires ne constitueront pas des décisions définitives. Comme certains disaient : « Il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout ». Cela reste aussi valable pour les discussions budgétaires.

Lorsque l'accord sera conclu, je viendrai comme à l'accoutumée devant le Parlement pour présenter une trajectoire complète, cohérente et assumée par l'ensemble du Gouvernement. Vous disposerez alors des montants consolidés, des mesures arrêtées et des choix d'investissement retenus.

D'ici là, je vous invite à nous laisser le temps de terminer le travail que vous me demandez de déjà commenter. J'ai même envie de vous donner un scoop supplémentaire : je sais déjà que lorsque je viendrai à la sortie du conclave, vous me direz que vous n'avez pas suffisamment de chiffres pour cela. Rassurez-vous, on aura l'occasion de débattre sur les discussions budgétaires beaucoup plus précises, comme on le fait à chaque fois. Entre-temps, vous pourrez aussi raconter les histoires qui vous intéressent.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – La tonalité du ministre-président me laisse vraiment pantois, transformant le travail parlementaire en une forme de théâtre et transformant mon propre questionnement, puisque à aucun moment je ne vous ai demandé de vous exprimer sur les conclusions du conclave. J'ai, à l'inverse, à deux reprises, pris la précaution d'indiquer que ma question n'était pas celle-là.

Je vous ai interrogé sur le cadre dans lequel on se trouve et, si je l'ai fait, c'est parce que lorsqu'on laisse penser qu'il y a 900 millions d'euros d'économies à faire – pour reprendre ce que j'ai pu lire –, en fait, c'est faux. Le fait que vous ne puissiez pas préciser les choses est effectivement dommageable. J'en resterai là,

si ce n'est à vous inviter quand même à évaluer notamment vos tabous. La réforme fiscale est extrêmement coûteuse. Il fallait lire le patronat, ce week-end, tirer à vue sur les choix qui ont été faits et les limites des choix qui ont été faits sans aucun calibrage. Je vous invite aussi à investir en particulier dans les politiques climatiques. Je vous invite aussi à préserver la cohésion sociale ; cela passe par la préservation d'un certain nombre d'outils, que ce soit dans les allocations familiales, dans les pouvoirs locaux ou encore, par exemple, au niveau du soutien aux transports en commun. Il restera toute une série d'idées sur lesquelles nous aurons évidemment le temps de débattre à ce moment-là, après vous avoir laissé le temps de travailler, ce que je n'ai jamais mis en cause.

M. le Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je comprends les réserves du ministre-président sur le fait de ne pas s'exprimer ou de s'exprimer prudemment tant que le conclave n'est pas fini. Vous n'allez pas nous en vouloir d'essayer d'avoir des informations et de nous dire que vous auriez pu aller plus vite. Ne nous en voulez pas d'essayer d'avoir un maximum d'informations.

Par ailleurs, ce ne sont pas les parlementaires de l'opposition ; ce sont vos collègues qui s'expriment. Votre collègue de la Santé évoque ainsi une assurance autonomie et remet sur le tapis un pan de votre DPR. À partir du moment où cela se retrouve sur la place publique, il me semble logique de pouvoir en discuter. À chaque fois que vous évoquez des recettes nouvelles, vous évoquez la vignette. Or, depuis le début, je dis que l'Europe ne validera pas ce que vous imaginez. Il faut être clair avec le citoyen. Ce sera sans doute une recette complémentaire – c'est certain –, mais vous feriez bien de vous inspirer de ce que l'on a fait en Flandre, où l'on assume qu'une part d'impôt est complémentaire ; eux obtiendront probablement une déduction partielle.

À s'entêter à vouloir présenter les choses comme étant un lien avec une vignette et la fiscalité automobile, ce sera recalé. Vous devez plutôt prendre le chemin du fait d'assumer. Vous évoquez souvent le fait que vous assumez ; maintenant, vous assumez aussi vos décisions d'entame de législation qui ont alourdi l'ardoise. C'est vous aussi qui vous enfermez dans le fait d'avoir un retour à l'équilibre à la fin de la législature. Étant donné qu'il s'agit d'une réplique, on aura l'occasion d'en reparler, mais je pense que, en enchaînant les différents cols, au bout d'un moment, on abandonne le Tour de France.

Question orale

de M. Loris Resinelli

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le coût des canicules pour la Région
wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le coût des canicules pour la Région wallonne ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, les quatre vagues de chaleur que nous avons connues cet été auraient engendré une perte de l'ordre de 6 milliards d'euros pour l'économie belge. Cette perte se traduit nécessairement par une diminution des revenus pour les entreprises et les citoyens, mais également par une moindre rentrée de recettes pour les pouvoirs publics. Votre président de parti rappelle d'ailleurs régulièrement que la croissance économique constitue un élément essentiel pour soutenir nos finances publiques, ce qui est tout à fait juste.

Au-delà de la baisse de recettes, les épisodes de canicule ont généré des coûts importants pour les pouvoirs publics, notamment en raison des incendies qui ont tristement frappé les Hautes-Fagnes. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de renforcer à la fois les politiques permettant de lutter contre le changement climatique, mais aussi les mesures permettant à notre territoire de mieux s'adapter à ses conséquences et de renforcer sa résilience.

Disposez-vous d'une estimation de l'impact budgétaire de ces épisodes de forte chaleur pour la Wallonie ? Face à des épisodes qui ont eu des conséquences humaines importantes et qui ont profondément affecté une partie de la population, comment entendez-vous coordonner une réponse qui soit à la fois soutenable pour les finances publiques, mais également adaptée aux besoins de la population et des entreprises ? Enfin, quelles mesures concrètes envisagez-vous afin de renforcer la résilience de la Wallonie face à la multiplication et à l'intensification de ces épisodes, tout en poursuivant les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, plusieurs estimations ont été avancées ces dernières semaines concernant le coût économique des événements. L'étude du CERAC – le Centre d'analyse des risques du

changement climatique – évoque une grandeur de l'ordre de 6 milliards d'euros à l'échelle belge. Il faut toutefois considérer ce chiffre avec prudence. En effet, il concerne l'ensemble du territoire national et agrège des impacts très différents, tels que les pertes de productivité, les coûts sanitaires, les sécheresses ou encore les incendies. À ce stade, l'analyse ne permet malheureusement pas d'en isoler précisément la part wallonne.

Ce qui importe surtout, c'est le constat de fond. Les événements climatiques extrêmes ont un coût humain, économique et budgétaire croissant. Face à cette réalité, le Gouvernement refuse deux écueils : d'une part, l'immobilisme et, d'autre part, l'écologie des slogans. Notre ligne est claire : agir, protéger et anticiper.

Agir d'abord. Cet été, les dispositifs de gestion de crise ont été pleinement efficaces et mobilisés. Les services de secours ainsi que les autorités locales et régionales ont travaillé de manière coordonnée pour faire face à l'incendie des Hautes-Fagnes. Cela a bien fonctionné, il faut le dire, parce que la coordination des entités pour de tels événements avait été anticipée dès avril 2026. Toutefois, le système peut encore être optimisé. C'est pourquoi nous avons décidé de saisir le CODECO afin d'améliorer encore la coordination entre les différents niveaux de pouvoir.

Protéger, ensuite. C'est tout le sens de la première Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, adoptée par le Gouvernement en août 2026, qui repose sur une conviction simple : chaque euro investi aujourd'hui dans la prévention et la résilience permet d'éviter des coûts beaucoup plus importants demain. Cette stratégie vise notamment à mieux protéger la population face aux canicules, à garantir l'accès à l'eau en période de sécheresse, à prévenir les incendies ainsi qu'à renforcer la résilience de nos infrastructures, de notre agriculture et de notre économie. Cependant, l'adaptation ne suffit pas. Comme je le dis souvent, s'adapter est une nécessité ; réduire les émissions est une obligation. Les deux démarches sont intrinsèquement indissociables. La Wallonie agit simultanément sur ces deux fronts.

Sur le volet de l'atténuation, nous poursuivons la mise en œuvre du plan Air-Climat-Énergie 2030, qui constitue la feuille de route de la Wallonie en matière de transition climatique. Cette politique mobilise tous les leviers :

- rénovation énergétique ;
- énergies renouvelables ;
- décarbonation industrielle ;
- mobilités durables ;
- renforcement des puits de carbone naturels.

Les résultats sont là, depuis 1990, les émissions wallonnes de gaz à effet de serre ont diminué de près de moitié. Cela démontre qu'il est possible d'avancer tout en préservant l'activité économique, l'investissement et également l'emploi.

Enfin, anticiper plutôt que subir est probablement la différence fondamentale de notre approche. Nous voulons faire entrer la Wallonie dans une logique permanente de préparation, en intégrant davantage le risque climatique dans les politiques publiques, l'aménagement du territoire et les investissements d'avenir. Notre responsabilité n'est ni de minimiser les risques ni de céder au catastrophisme. Notre responsabilité est d'agir pour réduire nos émissions, protéger nos citoyens, préserver notre économie et renforcer la résilience de notre territoire.

La Wallonie n'a pas attendu les crises de l'été 2026 pour se mettre en mouvement. Elle continuera à le faire avec méthode, pragmatisme et surtout exigence de résultats. Au fond, la meilleure politique climatique est celle qui protège à la fois notre environnement, notre prospérité et la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons. C'est le cap que s'est fixé le Gouvernement wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse tout à fait engagée sur cette thématique très importante. Refuser l'immobilisme est évidemment un élément indispensable et un prérequis quand on voit les effets désormais palpables de ce réchauffement climatique.

Je retiens votre triptyque : agir, protéger et anticiper. Il semble répondre à toute une série de besoins urgents pour notre Région, mais pour le pays de manière générale aussi. Les effets de ce réchauffement climatique vont se faire sentir et les coûts générés vont être de plus en plus importants. Vous l'avez dit, c'est estimé à 6 milliards pour cette année. Combien d'autres milliards demain ? Nous devons investir pour permettre que ces milliards annoncés demain comme étant nécessaires pour lutter contre ce réchauffement climatique puissent ne pas apparaître et que les milliards que nous investirons aujourd'hui dans les stratégies d'adaptation ou d'atténuation – aujourd'hui, il convient réellement de voir les deux ensemble – permettent d'éviter une dette environnementale qui serait insupportable pour les générations futures.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le risque élevé de non-soutenabilité de la
dette publique wallonne à l'horizon 2031 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le risque élevé de non-soutenabilité de la dette publique wallonne à l'horizon 2031 ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je cite une phrase lourde de sens : « La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale font face à un risque élevé de non-soutenabilité de leur dette publique à l'horizon 2031. »

Cette phrase ne provient pas d'un responsable politique, mais du Bureau fédéral du Plan, un organisme indépendant et reconnu pour la qualité de ses analyses. Une telle perspective constitue un signal préoccupant, tant pour les institutions financières qui contribuent au financement de notre Région que pour nos concitoyens.

La publication de ces projections, intervenue à la veille du conclave budgétaire, rappelle la nécessité de poursuivre le redressement de nos finances publiques. Il ne s'agit pas d'une situation fondamentalement nouvelle : notre déficit demeure élevé, le stock de dette continue de progresser d'année en année et la hausse des taux d'intérêt pèse davantage sur nos marges de manœuvre budgétaires. Ce ne sont pas là des nouveautés.

La restauration de marges budgétaires et d'une véritable capacité d'action de la Région est d'autant plus importante dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. Les conséquences du changement climatique – on vient d'en parler –, les tensions géopolitiques et les bouleversements économiques qui en découlent – à la hausse, notamment en matière de coûts des carburants –, tant au niveau mondial qu'europpéen, sont autant de facteurs susceptibles de peser à l'avenir sur nos finances publiques.

Monsieur le Ministre-Président, comment réagissez-vous à l'analyse du Bureau fédéral du Plan concernant le risque élevé de non-soutenabilité de la dette wallonne à l'horizon 2031 ? La trajectoire arrêtée dans le cadre de la DPR est-elle, selon vous, de nature à répondre aux inquiétudes soulevées par le Bureau fédéral du Plan et à préserver la confiance, bien nécessaire, des institutions financières ?

Enfin, existe-t-il, selon vous, un risque de difficulté de financement ou de défaut de paiement de la Région wallonne au cours de la prochaine législature, après 2031 ? Pouvez-vous rassurer nos concitoyens quant à la capacité de la Région à honorer ses engagements financiers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous vous en doutez, je prends très au sérieux l'analyse du Bureau fédéral du Plan, tout comme chaque signal envoyé par une institution indépendante. Toutefois, il faut la lire sous l'angle adéquat : cette publication est la mise à jour d'un article présenté au Congrès des économistes en novembre 2025. Ses conclusions pour la Wallonie n'ont pas changé ; c'est logique, étant donné qu'aucun budget initial n'a été adopté entre les deux publications. Le Bureau du Plan le précise lui-même : les projections sont réalisées à politique inchangée, sur la base des informations budgétaires connues début juin 2026. Elles reposent sur des données statistiques et empiriques, pas sur la trajectoire du Gouvernement, et elles n'anticipent en rien les décisions du conclave en cours.

Ce que le Bureau du Plan met en évidence, c'est la hausse de l'endettement entre 2019 et 2025. Cela n'a rien d'une surprise : sur cette période, il y a eu la crise sanitaire, les inondations et un Plan de relance de 7 milliards d'euros, décidé en 2021, sous la précédente législature, et financé, pour l'essentiel, par l'emprunt. Cette hausse de la dette n'est d'ailleurs pas une réalité propre à la Wallonie ; elle est générale, en Belgique comme dans l'ensemble de la zone euro. C'est précisément sur base de ce constat que le Gouvernement s'est constitué, en juillet 2024, autour d'une trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre en termes SEC à l'horizon 2029.

Dans le même temps, comme expliqué dans l'analyse du Bureau fédéral du Plan, nous payons encore aujourd'hui la facture du Plan de relance. Cependant, assumer la facture, ce n'est pas la laisser filer. C'est la raison pour laquelle nous avons resserré le plan, responsabilisé chaque ministre dans le suivi de ses projets et programmé sa sortie progressive. C'est également dans cet état d'esprit que, à chaque exercice budgétaire depuis le début de la législature, des efforts structurels ont été décidés.

Comme vous le savez, cette trajectoire est avant tout une vision pluriannuelle de soutenabilité des finances publiques, mais elle est également une démonstration de la crédibilité de la Wallonie. Pour répondre à vos interrogations sur les institutions financières, c'est cette crédibilité qui préserve la confiance de ceux qui nous financent et nous évaluent.

Concernant le risque de défaut de paiement, je vais être direct : non, la question d'un défaut de paiement de la Région wallonne ne se pose pas. La Région honore chaque échéance, comme elle l'a toujours fait et continuera de le faire. D'une part, nos recettes sont stables et garanties en grande partie par la loi spéciale de financement. D'autre part, nous disposons d'un accès au marché que Moody's qualifie de très solide et d'une palette d'instruments de financement diversifiée.

Je reviens maintenant sur votre dernière question. Je suis évidemment enclin à rassurer nos concitoyens, mais pas à les endormir. Le vrai risque n'est pas celui d'un défaut. En effet, nous évoluons dans un contexte bien particulier : dans la zone euro, les crises successives depuis 2019 ont poussé l'endettement à la hausse pour financer des mesures de soutien, ce qui a fait remonter les taux d'intérêt sous l'effet de l'inflation et du resserrement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne. La conséquence est mécanique : le poids de la dette s'est alourdi dans le budget des entités souveraines.

Le risque, aujourd'hui, serait donc de manquer de pragmatisme par rapport à cette situation en renonçant aux réflexes de responsabilité qu'exigent nos finances publiques et en poursuivant une dynamique de dépenses insoutenable. Cela reviendrait à reporter de quelques années l'effort que ce Gouvernement réalise, mais pour un coût bien plus élevé, avec des charges d'intérêts qui deviendraient incontrôlables, de moins en moins de moyens pour nos politiques publiques et, surtout, une perte de contrôle sur celles-ci.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je note que cette analyse du Bureau fédéral du Plan n'inclut pas les prochaines décisions du conclave budgétaire, que nous ne connaissons pas encore. Il y aura donc lieu de la réactualiser en fonction de ces décisions et de la poursuite de notre trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre de nos finances publiques d'ici la fin de la législature. C'est une question de crédibilité pour la Région de pouvoir continuer à s'engager dans cette trajectoire. Je suis rassuré sur la question de l'accès aux marchés financiers et donc de l'absence de risque de défaut de paiement. C'est quelque chose qui était important à souligner et à rappeler, tant pour nos citoyens, mais aussi pour rassurer celles et ceux qui investissent tous les jours en Wallonie. C'est donc très bien d'avoir pu les rassurer à travers votre réponse, mais tout en gardant ce discours de responsabilité que nous avons choisi de porter ensemble et d'assumer à la suite de cette trajectoire de retour à l'équilibre.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les activités et les résultats du Comité
d'experts pour un renforcement de la justice et
de l'équité fiscale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les activités et les résultats du Comité d'experts pour un renforcement de la justice et de l'équité fiscale ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, par arrêté du 19 mars 2026, le Gouvernement a mis sur pied le Comité d'experts pour un renforcement de la justice et de l'équité fiscale. Le Gouvernement a indiqué à ce moment que ce comité avait pour mission « d'identifier des pistes d'amélioration de la fiscalité wallonne, de proposer des mesures concrètes à court, moyen et long termes, d'analyser en priorité certaines thématiques ciblées telles que les legs en duo ou encore la transmission des entreprises ». Nous sommes donc six mois plus tard et je voulais faire avec vous le point sur les activités du comité et sur ses possibles résultats.

Dès lors, pouvez-vous identifier les thèmes de travail du comité durant ce premier semestre d'activité ? Le comité a-t-il une autonomie pour identifier ces pistes de réflexion ? Les meilleurs spécialistes de la Région qui sont réunis là ont-ils la latitude pour explorer l'ensemble des choix et des options qu'il s'agirait de tester, à la suite de quoi il appartient au Gouvernement de faire les arbitrages qu'il entend faire dans la plus grande transparence ? Les thèmes investigués ont-ils donné lieu à des propositions qui seraient soumises déjà à l'arbitrage de l'autorité politique ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Alimentent-elles le conclave budgétaire ici à court terme, ou s'inscrit-on dans une temporalité différente ?

Notamment un certain nombre de fuites fiscales sont détectées à travers la réforme des droits d'enregistrement : je pense notamment à tout le champ des personnes qui ont déjà un ou plusieurs logements en indivision, mais qui peuvent acheter, au bénéfice du taux préférentiel, un nouveau premier logement. Pas plus tard qu'il y a quelques jours, un ami me développait les cas de figure extrêmement larges qui peuvent exister en la matière. Quels sont les chantiers ? Y a-t-il d'autres chantiers déjà identifiés pour les mois à venir ?

Enfin, au-delà des personnes qui sont dans le comité, l'expérience des agents du SPW Finances et de Wallonie

Finances Expertises peut-elle alimenter le comité sans filtre préalable ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout d’abord, pour la majeure partie des éléments, dont l’organisation des travaux est le rôle WFE et du SPF Finances, je renverrai principalement aux questions jointes de M. Collignon et Resinelli, respectivement sur les mesures envisagées en matière de justice fiscale et sur le groupe de travail sur la fiscalité, auxquelles j’ai pu répondre le 1^{er} juin de cette année, sans oublier ma réponse à la question orale de Mme Greco, le 23 février 2026, sur le rôle et la composition du Comité d’experts pour un renforcement de la justice et de l’équité fiscale.

Je rappellerai que ces experts ne sont pas des employés wallons – vous vous en doutez –, mais bien des éminences de la fiscalité qui occupent à titre principal des fonctions diverses de haut niveau. Ceci pour préciser qu’il n’est pas imaginable de réunir des experts, ne fût-ce qu’une fois par mois. La première réunion a eu lieu en juin et la seconde le 26 août. Les échanges techniques furent très intéressants et les réflexions ont bien avancé sur les trois premières thématiques soumises. Elles concernent, pour rappel, le legs en duo, les transmissions d’entreprises et la proposition de décret sur le droit de partage, sur laquelle je m’étais d’ailleurs engagé à une soumission à ce comité.

Lors de la convocation de chaque séance, il est prévu que la présidence, organisée par WFE, propose aux membres de soumettre de nouvelles thématiques. Il ne m’est pas revenu de demande particulière jusqu’à présent. Ceci semble assez logique, dès lors que les trois premières thématiques sont déjà relativement variées et techniquement complexes.

Je terminerai en précisant qu’aucune modification de législation n’est actuellement soumise au Gouvernement pour donner suite à ces travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les éléments qu’il a pu apporter. Dès le moment où le comité s’est réuni, depuis les dernières réponses aux questions parlementaires, il me paraissait intéressant de faire le point sur les travaux qu’il avait pu examiner ou accomplir. Pour les éléments de méthode, j’irai relire les réponses auxquelles vous me renvoyez et, le cas échéant, je reviendrai vers vous pour clarifier les choses, parce qu’il est vraiment important que l’expertise des agents de terrain ou des agents de Wallonie Finances Expertises puisse alimenter

la détection de sources d’amélioration de l’équité et de la justice fiscale.

Quant à l’évaluation de la réforme des droits d’enregistrement, nous y reviendrons également.

Question orale

de **M. Loris Resinelli**

à **M. Adrien Dolimont**, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la pénurie de foin pour les refuges »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la pénurie de foin pour les refuges ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, on a déjà parlé des conséquences des canicules de cet été. En voilà une nouvelle qui a fait irruption dans la presse, ces derniers jours. On sait que les refuges ont été touchés par cette canicule, et l’on en a déjà discuté largement lors des précédentes commissions en la matière. Une des conséquences sur les refuges, qui est liée à la canicule et à la sécheresse de cet été, c’est la pénurie de foin. C’est une conséquence qui touche de près nos agriculteurs, mais elle touche également les refuges qui accueillent des animaux – comme des chevaux, par exemple, qui se nourrissent en foin. La production ayant été très faible cet été – puisque, sans eau, l’herbe ne pousse pas –, la deuxième récolte de foin a été particulièrement faible. Les refuges ont donc dû, pour continuer à nourrir leurs animaux, puiser dans les réserves constituées de foin.

C’est le refuge « 4 Balzanes », à Soignies, qui a alerté de cette situation et qui souligne que le prix du foin a considérablement augmenté, vu la demande importante et l’offre très faible. L’année dernière, ils avaient payé leur foin 145 euros la tonne, et celui-ci est déjà passé, à l’heure où nous nous parlons, à plus de 210 euros la tonne. C’est le prix de leur dernière commande. Il faut savoir que ce refuge consomme 500 kilos de foin par jour. Quand on multiplie, la facture devient très vite astronomique. Ils ont donc passé un appel pour que tout agriculteur, tout fournisseur ou tout particulier qui disposerait de foin à prix raisonnable puisse se manifester. Ils ont soulevé une situation qui, je pense, est partagée par un certain nombre de refuges qui accueillent de gros animaux dans notre Région.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pu être sensibilisé à cette problématique touchant particulièrement les refuges ? Des mesures sont-elles envisagées concernant l’impact global de cet été sur les

refuges ? Des concertations ont-elles pu être organisées depuis la rentrée ? Outre l'appel lancé par ce refuge en particulier, ne serait-il pas possible de créer un lien plus structurel entre l'ensemble des acteurs – refuges, agriculteurs et fournisseurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je suis tout à fait conscient de cette problématique qui concerne tant les refuges que les éleveurs de notre Région. Les épisodes de forte chaleur et de sécheresse observés cet été ont affecté les prairies wallonnes, entraînant mécaniquement une diminution de la production fourragère et une sollicitation plus précoce des stocks disponibles.

Afin d'augmenter la disponibilité en fourrage, le Gouvernement a suivi la proposition de la ministre de l'Agriculture d'accorder plusieurs dérogations aux agriculteurs de notre Région, et ce, pour mobiliser un maximum de ressources fourragères. Ces circonstances météorologiques exceptionnelles ont été reconnues par le Gouvernement comme cas de force majeure en ce qui concerne l'obligation de maintenir une zone non fauchée et non pâturée présente dans plusieurs interventions relevant du Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune. Il était important pour moi de permettre la valorisation de ces surfaces, afin d'atténuer les conséquences liées à la sécheresse.

Cette situation ne touche pas uniquement les refuges accueillant des équidés, mais l'ensemble des secteurs dépendant des ressources fourragères. Les tensions observées sur le marché du foin résultent d'une offre réduite et d'une demande accrue pour l'alimentation des animaux. Plusieurs indicateurs montrent néanmoins que du foin reste disponible sur le marché. Les dernières cotations publiées indiquaient le 22 septembre 2026 un prix du foin départ ferme de 165 à 190 euros la tonne, en hausse par rapport à l'été, ce qui traduit une tension sur l'offre, mais une disponibilité persistante.

Des espaces de dialogue existent déjà entre les acteurs concernés. Les refuges et les représentants du monde agricole sont représentés au sein du Conseil wallon du bien-être des animaux, qui peut remettre d'initiative des avis et recommandations sur les sujets qu'ils jugent pertinents.

J'invite des refuges, en fonction des réalités locales, à s'approvisionner directement auprès d'agriculteurs locaux, à mutualiser leurs achats et à consulter la plateforme en ligne qui recense et actualise des annonces de vente de foin dans les différentes régions de Wallonie. Cette plateforme est accessible via le lien fermewallonne.be.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Une partie de la solution se trouvera nécessairement au niveau local, avec les agriculteurs locaux, c'est certain.

Vous l'avez dit aussi, les agriculteurs sont touchés directement par ces récoltes faibles en foin dues à la sécheresse. Je salue la décision prise de permettre des dérogations pour récolter des hautes herbes et pour faire du foin plus tard dans l'année. L'été indien que nous semblons connaître ces temps-ci permettra de compenser un petit peu les pertes de cet été, avec des herbes qui pourraient quand même encore grandir et permettre de réapprovisionner des réserves effectivement très basses, même si la disponibilité existe encore, vous l'avez dit. Les prix sont nettement plus élevés, c'est la règle de l'offre et de la demande. Il convient d'avoir cette attention particulière pour nos refuges, pour nos agriculteurs également, pour qu'ils ne subissent pas une triple ou quadruple peine supplémentaire de cette canicule qui aura marqué décidément notre été.

Question orale

de **M. Loris Resinelli**

à **M. Adrien Dolimont**, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la visite du Roi à La Louvière le 22 septembre 2026 et le rôle de la Wallonie dans le redressement de la région du Centre »

Question orale

de **M. Maxime Daye**

à **M. Adrien Dolimont**, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les perspectives de développement de La Louvière à la suite de la visite du Roi le 22 septembre 2026 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Resinelli, sur « la visite du Roi à La Louvière le 22 septembre 2026 et le rôle de la Wallonie dans le redressement de la région du Centre » ;
- M. Daye, sur « les perspectives de développement de La Louvière à la suite de la visite du Roi le 22 septembre 2026 ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas la première fois que vous foulez le sol louviérois pour rencontrer Sa Majesté, notre Roi Philippe, puisque c'est déjà sa troisième

venue. Elle a eu lieu mardi dernier, 22 septembre, à La Louvière, dans le très beau cadre du château Boël.

Vous n'êtes pas arrivé les mains vides à cette troisième rencontre royale sur le territoire louviérois, puisque vous êtes arrivé avec la vision stratégique élaborée pour La Louvière et la région du Centre, telle que validée par le Gouvernement wallon. Cette vision stratégique a pour objectif de donner un cadre au redéploiement économique du territoire de La Louvière et, plus globalement, de la région du Centre. Cette démarche royale, initiée fin 2024 sous l'impulsion du Roi, menée avec des acteurs économiques locaux, entend soutenir la réindustrialisation du territoire, l'économie circulaire, particulièrement la santé, la formation et l'emploi. Cette annonce de la stratégie développée par la Wallonie est intervenue à la veille de la venue du Roi le 22 septembre, à l'occasion de laquelle devait et a été signé un protocole d'accord avec la Banque européenne d'investissement, accord visant à encadrer la collaboration autour de projets susceptibles d'être accompagnés par l'institution européenne, sans toutefois préjuger d'un quelconque financement.

Afin de poursuivre cette démarche, le Gouvernement a également désigné M. Damien de Dorlodot comme commissaire délégué au redéploiement de La Louvière et de la région du Centre. Il sera chargé de piloter le comité exécutif, qui devra approfondir la vision stratégique et la traduire en projets concrets. C'est évidemment ce que la population attend de ces visites, c'est que des projets concrets puissent voir le jour et créer une dynamique économique positive.

La prochaine étape consiste à identifier ces projets, ceux qui seront prioritaires, leur calendrier et leurs besoins de financement. Cette nouvelle gouvernance soulève également la question du rôle que continuera à jouer la Wallonie dans le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie. Quel rôle la Wallonie compte-t-elle jouer à l'avenir dans ce dossier à la suite de la désignation du commissaire délégué ?

M. le Président. – La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comme l'a dit mon très cher collègue louviérois, la Cité des loups devient quelque peu royale ces derniers mois. Les visites de Sa Majesté le Roi Philippe sont multiples et témoignent de l'intérêt que porte notre souverain au redéploiement économique de la région du Centre, en particulier de La Louvière.

Dans une précédente réponse à une question parlementaire, votre collègue en charge de l'Économie, M. Pierre-Yves Jeholet, m'a indiqué que « La dynamique observée à La Louvière s'inscrit dans une ambition plus large de redéploiement économique et industriel en Wallonie. Plusieurs bassins de vie

disposent d'atouts permettant le développement d'activités industrielles créatrices d'emplois. Le Gouvernement entend soutenir ces dynamiques en s'appuyant sur les spécificités et les potentialités propres à chaque territoire ».

Le redéploiement économique de La Louvière mobilise activement un certain nombre d'acteurs de terrain, comme le FOREm, AKT ou encore l'IDEA. Plusieurs projets majeurs semblent déjà se dessiner. On peut notamment citer le projet CIBER à 20 millions d'euros, le projet Cupidon à 93 millions d'euros ou encore le projet Sparc, ReNewGreen et Ecosteryl. De nombreux acteurs devraient s'impliquer dans ces projets ambitieux et refaire de La Louvière un pôle économique important.

Au nom de l'ensemble du Gouvernement, pouvez-vous m'en dire plus sur les projets envisagés à La Louvière à la suite de la visite royale ? Quels effets sont attendus en termes d'attractivité et de rayonnement pour la province de Hainaut et, de manière plus large encore, pour notre Région, la Wallonie, dans sa globalité, notamment en termes d'investissements nationaux et – pourquoi pas ? – internationaux, donc étrangers.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, comme vous l'avez tous les deux bien compris, il s'agit d'un dossier qui a quelque chose d'un peu particulier et savoureux au vu de l'implication de notre souverain sur une question essentielle.

Permettez-moi d'abord de refaire un bref historique. Fin 2024, il y a près de deux, un groupe de travail s'est réuni autour de Damien de Dorlodot. Il a commencé à se pencher sur l'identification des axes et projets structurants pour permettre le redéploiement économique de la région du Centre au départ de La Louvière. Pour ce faire, le groupe de travail s'est appuyé sur des acteurs locaux, notamment des organismes publics, des entrepreneurs, des experts économiques et des experts académiques.

L'aboutissement de cette réflexion prospective a été consigné dans une vision stratégique. Il s'agit d'une vision à long terme dépassant une juxtaposition de projets individuels. Cette vision s'articule en quatre axes :

- le développement d'activités industrielles, en lien avec l'économie circulaire ;
- le développement d'un pôle médical d'excellence, avec la volonté de fusionner les deux hôpitaux majeurs de la région et des activités économiques et scientifiques y rattachées ;

- un axe de formation ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Il n'y a rien de révolutionnaire dans cette vision stratégique. Celle-ci sera certainement amenée à évoluer ou à être précisée sur certains aspects. Il y a là une ambition clairement affichée et partagée par les acteurs locaux : penser un projet global sur le long terme – La Louvière et la région du Centre en 2040 – et se mettre au travail pour le concrétiser le plus rapidement possible.

Bien au-delà de la démarche en cours depuis plus d'un an, le Gouvernement a décidé, en sa séance du jeudi 17 septembre, de reconnaître la pertinence de la vision stratégique et s'est engagé à soutenir les projets qui permettront de la concrétiser. Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Chaque projet qui sollicitera la mobilisation d'un dispositif régional devra répondre aux conditions d'intervention requises et s'inscrire en cohérence avec les politiques régionales menées dans les différentes compétences qui pourraient être concernées.

Cette décision du Gouvernement a permis de donner tout le crédit nécessaire à la démarche, en validant aussi un cadre de gouvernance sur la base d'une proposition soumise. Cette gouvernance se veut la plus légère possible, avec un comité exécutif tourné autour de l'action concrète, avec à sa tête Damien de Dorlodot. Aucun subside de fonctionnement n'est d'ailleurs prévu pour la mise en place, parce qu'il veut concentrer les forces vives qui ont été déjà présentes sur le terrain. Les ressources nécessaires seront mobilisées, d'ailleurs, chez les acteurs publics locaux.

Le 22 décembre dernier, dans le cadre des échanges intervenus sur place, j'ai pu constater la grande motivation des acteurs locaux à avancer concrètement et surtout le plus rapidement possible sur différents sujets. Plusieurs projets industriels sont dans les starting-blocks, et j'espère que les premiers se concrétiseront rapidement.

Je resterai, comme mes collègues du Gouvernement, en fonction des compétences dont ils ont la charge, attentif à l'évolution de ces différents projets. Je n'ai lu aucune critique sous-localiste au sujet de ces initiatives et je dirais que c'est très bien ainsi. La Wallonie est un petit territoire où, au final, chaque dynamique locale positive permet de rejaillir sur l'ensemble du territoire régional. Merci encore une fois pour votre intérêt à l'égard de ce projet, que je continuerai à suivre. En ce qui concerne les projets plus précis qui pourraient être liés à cette initiative, n'hésitez pas à interroger les ministres compétents.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Vous dites vous-même que cette vision stratégique à long terme pour la

Wallonie, en quatre axes que vous avez cités – industrie, santé, formation et cadre de vie –, n'a rien de révolutionnaire puisqu'elle devra s'adapter en fonction des réalités des projets.

Ce qui, par contre, est assez nouveau dans la région et, je pense, encourageant, c'est qu'il y a autour de ce projet – et certainement grâce à l'implication de Sa Majesté – une réelle unité de toutes les forces de la région du Centre, qu'elles soient politiques, économiques, de l'enseignement ou de la formation. Et cette véritable unité autour de cet enjeu essentiel pour la Ville de La Louvière, la région du Centre, et, vous l'avez dit, par rayonnement, l'ensemble de la Wallonie, est réellement à souligner.

Le fait que Centropôle, qui est l'organe de supracommunalité de la région, se soit désormais impliqué également dans le processus montre que l'ensemble des communes de la région du Centre sont intéressées par cette initiative. Le fait que le député-bourgmestre de Braine-le-Comte se soit joint à la question démontre que cet enjeu dépasse les frontières de la ville de La Louvière.

C'est quelque chose qui, pour la région du Centre, n'est si pas révolutionnaire, au moins à marquer d'une belle croix, en espérant que tout cela puisse déboucher, comme je l'ai dit dans ma question, sur du concret, parce que les habitants de la région du Centre attendent ce redéploiement économique.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour l'intérêt porté à la région et pour votre présence, depuis le début, dans les travaux et sur le terrain, avec le monde économique, associatif, public et institutionnel. Merci pour la méthode, que vous avez rappelée et que j'aime beaucoup, à savoir une gouvernance la plus légère possible. Damien de Dorlodot, dont on a beaucoup parlé, fait cela à titre bénévole et sans aucun subside complémentaire de fonctionnement.

Centropôle, puisqu'on en a parlé, bénéficie, par ailleurs, via le ministre des Pouvoirs locaux, d'une subvention de fonctionnement. De la sorte, cette structure de supracommunalité a un rôle à jouer, et c'est tant mieux.

En outre, merci pour l'audace, parce que, dans notre région du Centre, on pensait que ce serait totalement impossible, mais peut-être que le Roi et vous-même allez y arriver. Si vous arrivez à fusionner les deux hôpitaux, dont l'un a décidé de construire un tout nouveau centre hyper moderne juste en face de l'autre, si vous arrivez à construire cette passerelle, on ne pourra que tirer notre chapeau non seulement pour l'accès aux soins de santé dans notre région, mais surtout pour un coût public moindre et une efficience garantie. Continuons le travail.

Question orale
de M. Freddy Mockel
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « le calendrier et le suivi des travaux pour la
restauration des Hautes-Fagnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le calendrier et le suivi des travaux pour la restauration des Hautes-Fagnes ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le 26 août dernier, lors du premier débat sur l'incendie des Hautes-Fagnes, j'avais non seulement insisté sur la nécessité de restaurer les Hautes-Fagnes pour les rendre de nouveau plus résilientes aux incendies et aux sécheresses, mais aussi sur le besoin d'un coordinateur régional ou d'une coordinatrice régionale pendant plusieurs législatures. Le but était de restaurer les tourbières ayant souffert de l'incendie, mais également celles ayant disparu au siècle dernier.

Avoir de nouveau des tourbières véritablement humides permet non seulement qu'elles se reconstruisent, mais aussi qu'elles résistent mieux aux incendies. Pour que cela puisse se faire de manière efficace et pérenne, il faudra aussi prévoir des moyens conséquents inscrits dans la durée. Lors des débats en commission avec la ministre Dalcq le 14 septembre, je suis également revenu sur ces points.

Le jeudi 17 septembre, selon les médias, une première feuille de route a été présentée au Gouvernement wallon par un comité de restauration composé de représentants du secrétariat général et du SPW ARNE. Selon les articles de presse, un premier diagnostic sommaire et partiel a pu être présenté un mois après les faits.

Vous avez également déclaré que l'on n'attendait pas la fin du diagnostic avant de lancer les premières actions possibles. À juste titre, vous dites également que ce seront des travaux de longue haleine.

Monsieur le Ministre-Président, à l'instar de la structure mise en place par la suite des inondations de 2021, je suppose que ce comité est pensé comme structure temporaire. Un accompagnement structurel des actions à prévoir, notamment celles que j'avais soulignées le 26 août dernier, est-il envisagé ? Vu le nombre d'acteurs à impliquer et la durée des travaux de restauration, une coordination régionale pérenne me semble nécessaire.

Quels éléments du diagnostic à faire ont déjà été établis à ce jour ? Quel calendrier avez-vous prévu pour la suite ? A-t-on déjà une estimation budgétaire des moyens nécessaires à engager pour l'année 2027 et pour les années à venir ?

Vu les déclarations de Mme von der Leyen sur l'état de l'Union européenne au Parlement européen, envisage-t-on de demander des moyens européens, voire de solliciter des moyens via des fonds européens, tel que l'on a pu en acquérir pour les projets LIFE ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les Hautes-Fagnes ne sont pas un espace naturel parmi d'autres. Elles sont un patrimoine exceptionnel de la Wallonie, une réserve stratégique pour notre biodiversité et un héritage que nous devons transmettre. Face à l'ampleur de l'incendie, le Gouvernement a donc fait un choix clair : ni improvisation, ni effet d'annonce, ni gestion au coup par coup. Notre ligne est celle de la responsabilité, de l'efficacité et du temps long.

Vous m'interrogez sur la pérennité de la coordination. Je vous réponds sans ambiguïté : oui, cette restauration sera pilotée dans la durée. La feuille de route prévoit une gouvernance complète, un comité stratégique pour décider et arbitrer, un comité de pilotage pour conduire l'action, un comité scientifique pour garantir la qualité des choix et un forum territorial pour associer les acteurs de terrain. Un pilote, des responsabilités identifiées, des résultats mesurables : je dirais qu'il s'agit d'une bonne méthode.

Le diagnostic progresse. Près de 3 400 hectares ont été touchés. Certains secteurs sont profondément atteints, d'autres ont mieux résisté et présentent déjà des signes de recolonisation. Pour certains habitats, la restauration se comptera en décennies. Pour d'autres, cela pourrait se compter en mois. Pour la restauration, notre principe est simple : connaître précisément pour agir efficacement ; mais ne pas attendre de tout connaître pour commencer à agir.

Aujourd'hui, le comité de restauration est installé. Les constats sont dressés zone par zone, et chaque action utile qui peut être lancée sans attendre le diagnostic final le sera. Nous refusons que la complexité devienne un prétexte à l'inaction. C'est une exigence de bonne gestion des deniers publics et de résultats pour les Wallons.

Sur le calendrier, rappelons que la phase d'urgence provinciale n'a été levée que le 16 septembre. Le feu est maîtrisé, mais le site reste – vous le savez – sous surveillance et certaines zones ne sont pas encore accessibles. Il serait donc irresponsable d'annoncer aujourd'hui des échéances artificielles. Les prochaines

semaines et les prochains mois seront consacrés à finaliser les états des lieux scientifiques et hydrologiques, hiérarchiser les priorités, établir le plan pluriannuel et ensuite engager progressivement les premiers chantiers.

Cela ne signifie pas que nous attendons. Cela signifie que nous avançons dans le bon ordre : sécuriser, objectiver, prioriser, agir et évaluer. Pas de précipitation coûteuse, mais pas d'immobilisme administratif non plus. C'est cette culture de l'action et du résultat que le Gouvernement entend appliquer.

Concernant les moyens, je préfère la franchise à un chiffre lancé à la légère. Le chiffrage et les discussions budgétaires sont en cours, mais un chantier de cette ampleur exige une programmation pluriannuelle, des priorités claires et une mobilisation rigoureuse de chaque euro. Nous examinons également toutes les sources de financement. Les enseignements des projets LIFE seront mobilisés, les cofinancements européens étudiés et une demande auprès du Fonds de solidarité de l'Union européenne est en préparation.

Notre devoir est d'aller chercher chaque levier disponible. Monsieur le Député, nous allons faire de cette épreuve un point de bascule pour les Hautes-Fagnes plus résilientes, pour une prévention renforcée et pour une Wallonie mieux préparée aux crises écologiques.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci pour cette réponse, Monsieur le Ministre-Président. Je voudrais remarquer que je n'ai pas poussé à dire pourquoi il n'y a pas déjà tel et tel progrès réalisé, en cours de route, et cetera. On est assez d'accord sur le constat et sur le fait de ne pas attendre non plus la Saint-Glinglin, mais d'avancer de manière structurée et de voir clair sur un projet après l'autre, si je puis dire. Cela me semble très important.

Ce qui me semble aussi important, ce serait de – peut-être pas la semaine prochaine, mais au fur et à mesure – donner quand même un état des lieux, un état d'avancement concret régulièrement au Parlement, par exemple, ce ne serait pas un mauvais endroit pour le faire. Je crois que c'est important, peut-être déjà quand on débattrait plus concrètement des chiffres lors du budget, probablement au plus tard au printemps, quand on y verra plus clair pour tout ce qui est analyse de terrain. À ce moment-là, il faudra avancer. C'est très important.

J'insiste également, sur ce que vous avez repris dans ma question, sur les moyens européens à acquérir. Il ne faudrait pas qu'une restauration, qui doit être conséquente, qui doit vraiment apporter quelque chose aux Fagnes, mais aussi augmenter la résilience de la Région, subisse des effets négatifs d'une vision financière trop courte. Si l'on fait des projets tels que

LIFE ou autres, que les moyens soient au moins doublés et les effets ne peuvent qu'être positifs parce qu'on a vu les effets de ces projets LIFE, pour rester sur cet exemple. Dans le passé, cela a vraiment apporté quelque chose et on l'a constaté aussi lors de l'incendie.

Question orale

de M. Stéphane Hazée

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la position du Gouvernement face à la
nouvelle programmation européenne pour la
période 2028-2034 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la position du Gouvernement face à la nouvelle programmation européenne pour la période 2028-2034 ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, dans le contexte d'aujourd'hui, l'Union européenne rencontre plusieurs enjeux – j'enfonce des portes ouvertes –, qui posent la question de sa survie, que ce soit la souveraineté européenne face à des puissances malveillantes, face aux évolutions numériques, face au dérèglement climatique, face à l'enjeu de la décarbonation de l'économie, l'avenir de l'agriculture et le soutien des régions moins développées, lequel fait partie de ces enjeux importants.

En 2025 – c'était il y a 18 mois –, je vous interrogeais sur la position du Gouvernement dans le cadre de la programmation budgétaire européenne pour la nouvelle période 2028-2034. Le Gouvernement fédéral s'engageait alors dans la voie des pays les plus frugaux, ce qui me semblait très problématique compte tenu des enjeux majeurs apportés à l'échelle européenne, mais aussi tenant compte des impacts potentiels d'une telle vision en Wallonie, qu'il s'agisse de l'avenir de la Politique agricole commune ou encore des fonds structurels. Vous me répondiez alors qu'il n'y avait pas d'accord entre les entités du pays, et vous étiez dès lors rassurant et combatif par rapport à cette perspective.

Depuis lors, la Commission européenne a présenté une proposition en date du 16 juillet 2025, qui introduit une nouveauté majeure pour le développement régional, puisque les plans de partenariats nationaux et régionaux, les PPNR – à ne pas confondre avec le PNRR –, qui prendraient le relais des fonds de cohésion tels que le FEDER ou le FSE et qui seraient répartis via ces plans

de partenariat, en donnant un rôle prépondérant aux États nationaux au détriment des régions à travers ce fonds unique.

En janvier et en avril 2026, c'est la Cour des comptes européenne qui a rendu plusieurs avis critiques, affirmant notamment que « pour de larges pans du budget, les priorités en matière de dépenses seront entre les mains d'États membres aux intérêts divergents. Il sera difficile de réaliser l'ensemble des objectifs de l'Union européenne, tout en adaptant les interventions aux besoins régionaux ».

En avril, le Parlement européen s'est exprimé également en faveur du maintien du rôle central des Régions. Visiblement, l'examen de la proposition de la Commission est toujours en cours et un accord devra être trouvé d'ici la fin de l'année. C'est l'ambition annoncée.

Au mois d'août, une série de pays – comme le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la Suède, mais cette fois pas la Belgique – ont publié une déclaration commune appelant à réduire de plusieurs milliards d'euros le budget du futur cadre et à adapter la charge de travail des institutions européennes aux effectifs actuels. Ces pays ont notamment critiqué tout recours à de nouveaux emprunts consolidés à l'échelle européenne.

À un collègue qui vous interrogeait ici, en mars dernier, sur la position du Gouvernement wallon, vous répondiez que vous étiez en faveur du « maintien de politiques européennes fortes qui soutiennent directement nos territoires, en particulier la politique de cohésion, qui constitue un levier essentiel pour le développement économique et territorial de nos Régions, grâce au FEDER et au FSE, mais aussi à la Politique agricole commune ».

En juillet, l'Union des villes et communes de Wallonie transmettait une lettre ouverte à ce sujet, et alertait sur plusieurs enjeux : la perte par rapport à la programmation actuelle pour la politique de cohésion et la politique agricole commune ; le risque d'arbitrages intrabelges qui interviendrait au détriment des compétences régionales wallonnes, évoquant notamment cette question de la réserve de flexibilité sur laquelle le pouvoir fédéral aurait la main. Il évoquait aussi la nécessité de préserver le FEDER, qui serait menacé par un budget amputé, ou encore de préparer les communes wallonnes à la montée en puissance des programmes à attribution directe. Ce sont des éléments sur lesquels l'Union des villes et communes de Wallonie a attiré notre attention.

Je voulais dès lors vous interroger sur cet enjeu majeur dans son ampleur budgétaire. Où en sont les discussions sur le cadre financier pluriannuel ? Dans quel calendrier la Commission espère-t-elle réellement aboutir ? Pouvez-vous rappeler la position adoptée par

le Gouvernement wallon face à la proposition de la Commission européenne par rapport aux propositions budgétaires, en particulier par rapport à cette forme de nationalisation des fonds régionaux ? Cette position a-t-elle évolué au cours des mois de négociations ? Quels sont vos éventuels contacts avec les autres entités fédérées et l'État fédéral à ce propos ? Y a-t-il eu des réunions du Comité de concertation ou en conférence interministérielle à ce sujet ? La position portée par la Belgique au sein du Conseil sur les enjeux des fonds de cohésion est-elle alignée sur la position wallonne ou est-elle significativement différente ? Nous mesurons qu'il y a des sensibilités différentes selon les entités.

Quels seraient les impacts des propositions de la Commission sur la Wallonie ? Dans l'hypothèse d'une majorité qui se dégagerait au Conseil et au Parlement contre les positions qui sont défendues par la Wallonie, le Gouvernement prépare-t-il avec ses services les différents scénarios, en particulier par rapport à un fonds unique ? La Région est-elle demanderesse d'une gestion de son propre chapitre territorial avec une enveloppe qui serait préaffectée ? C'est une des propositions de l'Union des villes et communes de Wallonie. Quelle est la position, la préparation par rapport à cet enjeu de la réserve qui resterait aujourd'hui sous mainmise fédérale ? Comment l'empêcher, le cas échéant ? Quelle est la préparation des communes – puisque c'est une demande explicite de l'UVCW ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel se poursuivent. Des avancées ont été enregistrées, mais les accords restent partiels : les questions financières et plusieurs questions horizontales demeurent ouvertes. L'objectif reste de parvenir à un accord politique d'ici la fin de cette année, afin de permettre l'adoption des textes en 2027 et le démarrage de la programmation au 1^{er} janvier 2028.

La position de la Wallonie reste, pour sa part, constante. Nous défendons des politiques européennes fortes, suffisamment dotées, qui soutiennent directement nos territoires et leur cohésion économique, sociale et territoriale. Elles doivent continuer à permettre des investissements structurants, notamment en matière de transition économique, d'emploi, de formation et d'innovation. Nous pouvons soutenir une simplification de l'architecture budgétaire européenne, mais pas si elle devait conduire à affaiblir la politique de cohésion ou le rôle des Régions.

Je nuancerais donc le terme de nationalisation que vous utilisez. La proposition initiale de la Commission prévoit effectivement un plan global par État membre, ce qui constitue un changement important. Dès la

première heure, nous avons défendu fermement la place des Régions dans cette nouvelle architecture. Cette position a porté ses fruits : les négociations ont permis de renforcer clairement le rôle des Régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des futurs plans. Pour la Wallonie, c'était une exigence essentielle.

Au niveau belge, mon Gouvernement est pleinement engagé dans la construction des positions portées au niveau européen, notamment dans le cadre des concertations organisées par les Affaires étrangères, mais nous portons aussi ce dossier bien au-delà des enceintes de concertation classiques, dans nos échanges avec les responsables politiques, ainsi qu'auprès des acteurs économiques et sociaux. Vous vous doutez que le CFP prend ainsi une place croissante dans nos échanges, à mesure que se précisent les enjeux pour l'après-2027.

La position portée par la Belgique résulte de cette concertation entre les différentes composantes du pays. Cela ne signifie évidemment pas que chaque entité partage une appréciation identique sur chacun des éléments d'une négociation aussi vaste. C'est précisément l'objet de la concertation interfédérale. Le Gouvernement wallon y défend de manière constante ses priorités : une politique de cohésion forte, des moyens suffisants, la pleine prise en compte du rôle des Régions, mais aussi notre capacité à soutenir notre agriculture, l'emploi, la formation, l'innovation et les grandes transitions de notre économie.

Quant aux conséquences financières pour la Wallonie, je ne vais pas avancer aujourd'hui des chiffres qui ne sont pas arrêtés. Les arbitrages financiers font encore partie de la négociation. Je veux néanmoins répondre avec franchise : les négociations sur le cadre financier européen 2028-2034 ne sont pas terminées, mais les signaux d'alerte pour la Wallonie sont réels.

La proposition actuellement sur la table prévoit, comme vous le savez, à l'échelle européenne, une diminution en termes réels des moyens consacrés à la cohésion et à la politique agricole commune. Elle modifie également la manière dont ces fonds seraient répartis. Pour la Wallonie, l'enjeu porte donc à la fois sur le montant disponible et sur la garantie que les crédits continueront à répondre aux besoins de nos territoires, de nos agriculteurs et de nos citoyens.

L'Union des villes et communes de Wallonie évoque une perte potentielle de 500 millions d'euros sur la prochaine programmation pour la cohésion et l'agriculture. Je prends cette alerte très au sérieux. Je ne présenterai toutefois pas ce montant comme une perte acquise : ni le budget européen ni sa répartition entre les entités belges ne sont arrêtés.

Les conséquences budgétaires dépendront aussi de nos choix. Si les crédits européens diminuent, nous devrons soit réduire certains projets et certaines aides,

soit mobiliser davantage de moyens propres pour les maintenir. Mais vous connaissez comme moi la difficile équation budgétaire de soutenabilité des finances wallonnes.

On voit donc que les enjeux sont clairement identifiés : le niveau des moyens qui seront disponibles, bien sûr, mais aussi notre capacité à les orienter vers les besoins de notre territoire et à poursuivre des investissements de long terme dans nos différentes transitions. La question n'est donc pas uniquement de savoir combien la Wallonie recevra, mais également dans quelles conditions elle pourra déterminer les priorités auxquelles ces moyens seront consacrés.

Enfin, la préparation de la prochaine programmation est d'ores et déjà bien avancée. Nous travaillons à identifier nos priorités et à les articuler avec nos stratégies régionales, mais aussi avec les futures priorités et obligations européennes. Il ne s'agit pas de constituer une liste de projets en fonction des financements disponibles, mais d'identifier les investissements structurants pour lesquels l'intervention européenne apportera une réelle valeur ajoutée.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons effectivement un enjeu majeur. Les choses se passent et le calendrier initialement imaginé par la Commission européenne est maintenu. Dans les prochaines semaines, ce sera l'heure de vérité. Nous pouvons constater ensemble que, en tout cas dans le débat public, on parle finalement fort peu de ce dossier proportionnellement à l'importance qu'il représente pour la Wallonie.

J'ai bien retenu que les négociations étaient toujours en cours – personne n'imaginait le contraire – et que certaines avancées ont déjà pu intervenir par rapport au rôle des Régions dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. Il y a un certain soutien de la Belgique, sans que ce soit un alignement. Pour essayer de résumer ce que je retiens.

Il reste que la question du vote de notre pays sera un élément central par rapport à tous les débats qui restent encore présents. Vous avez indiqué les montants, c'est-à-dire l'ambition sur les fonds structurels, sur la politique de cohésion, pour prendre l'appellation plus générique, et sur la Politique agricole commune notamment, les conditions de son fonctionnement et notamment le rôle des Régions en la matière et l'inscription dans les priorités portées par l'Union européenne. Il y a donc des signaux d'alerte réels. Je reprends vos mots. C'est donc quelque chose qui doit nous mobiliser les uns et les unes par rapport à ce qu'il se passe là-bas.

Sans attendre la fin de ce combat dans lequel vous êtes actif, il y a alors la préparation de ce qui vient. Ce changement d'architecture – et donc le rôle important que l'État fédéral pourrait trouver – doit nous conduire à

également discuter de ces paramètres pour éviter, dans ce pays fort compliqué, qu'il y ait un objet de rapport de force supplémentaire entre Nord et Sud, pour faire simple, alors même que les fonds structurels sont aujourd'hui distribués, répartis et investis en fonction d'une logique propre définie à l'échelle européenne.

Les enjeux de la réserve sur laquelle le pouvoir fédéral pourrait reprendre la mainmise, les enjeux de la gestion par la Région de son chapitre territorial en fonction d'une enveloppe préaffectée ou encore la préparation des communes et, plus largement, de tous les pouvoirs intervenant dans les programmes d'attribution directs sont aussi des enjeux sur lesquels il faut travailler sans attendre la conclusion, même si on l'espère la plus forte possible, avec potentiellement le rôle de la Belgique dans le vote, puisque la Commission doit pouvoir trouver une majorité qualifiée au minimum et qu'elle ne peut pas être acquise si le résultat n'est pas satisfaisant.

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la faillite du Carrefour régional et
communautaire de la citoyenneté et de la
démocratie (CRECCIDE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la faillite du Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE) ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous interroge aujourd'hui sur le CRECCIDE, cette ASBL active depuis 1998 dans l'éducation à la citoyenneté, qui a récemment annoncé sa faillite. Cela fait plusieurs mois que nous tirons, avec d'autres, la sonnette d'alarme au Parlement et que nous tentons de sensibiliser votre Gouvernement et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la nécessité de soutenir cette association.

Outre des personnes licenciées, ce sont des dizaines de projets qui passent à la trappe, l'un des plus emblématiques étant les conseils communaux des enfants, puisque c'est cette ASBL qui en chapeautait l'organisation. C'est un beau gâchis – je ne sais pas comment l'appeler autrement –, d'autant que nous n'avons pas l'impression que notre société est à l'abri des idées d'extrême droite, haineuses et complotistes. Le CRECCIDE mettait en place toute une série

d'initiatives visant à entretenir le devoir de mémoire auprès des jeunes générations.

Le CRECCIDE explique lui-même sa décision par la suppression et la réduction de certaines subventions, la suppression des détachements pédagogiques et les différentes réformes touchant le secteur associatif. Au mois de juillet, un soutien de 40 000 euros pour l'année 2026 aurait été évoqué dans les échanges avec votre cabinet. L'association espérait que cette aide lui permettrait de tenir suffisamment longtemps pour poursuivre ses démarches et rechercher une solution durable. Toutefois, cet argent n'est apparemment jamais arrivé.

Comment réagissez-vous à cette faillite ? Confirmez-vous que votre cabinet a été informé de la situation financière du CRECCIDE et qu'un soutien de 40 000 euros avait été promis ? Des échanges ont-ils eu lieu entre votre cabinet, le ministre des Pouvoirs locaux et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de rechercher une solution coordonnée pour préserver l'activité du CRECCIDE ? Le cas échéant, quelles solutions ont été examinées ? Comment est-il envisagé de préserver la tenue des conseils communaux des enfants sans le soutien de l'ASBL ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à rappeler que mon cabinet a toujours été attentif aux sollicitations relatives à la situation du CRECCIDE et y a systématiquement donné suite, qu'elles émanent directement de l'association ou des communes concernées par ses activités. Le Gouvernement wallon est pleinement conscient des difficultés que traverse aujourd'hui le CRECCIDE. Je regrette profondément la décision prise par l'association d'entamer une procédure de mise en faillite.

Le CRECCIDE œuvre depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation à la citoyenneté, de la participation des jeunes et de l'accompagnement des communes. Sa disparition constituerait, de fait, une perte pour les communes qui bénéficient de ses actions. Je souhaite néanmoins rappeler plusieurs éléments importants dans ce dossier.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de ne pas reconduire la convention « Ça bouge dans ma commune ». Selon les éléments qui m'ont été communiqués, cette décision fait suite à des constats de manquements répétés établis dans le cadre du comité de pilotage. Pour les précisions relatives à cette décision, je vous invite à vous tourner vers la ministre compétente.

À la suite de cette perte de financement, le CRECCIDE a sollicité auprès de la Région wallonne un soutien financier de l'ordre de 180 000 euros, soit le

montant octroyé au travers de cette convention. Dans le contexte budgétaire actuel, la Wallonie ne pouvait bien entendu pas reprendre intégralement à sa charge un financement qui relevait de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela ne signifie pas pour autant que le Gouvernement wallon s'est désintéressé de la situation du CRECCIDE. Au contraire, une volonté de soutien a clairement été maintenue. Deux subventions de 40 000 euros chacune ont ainsi été prévues : l'une relevant de mes compétences et l'autre de celles du ministre des Pouvoirs locaux. Le soutien global apporté par la Wallonie s'élevait donc à 80 000 euros, soit un niveau de soutien inchangé par rapport à la législature précédente.

En outre, je tiens à rappeler que le CRECCIDE figure parmi les bénéficiaires récurrents des subventions facultatives de mon cabinet et a bénéficié d'un soutien opérationnel ininterrompu entre 2018 et 2025. Cela traduit bel et bien la volonté du Gouvernement wallon de continuer à accompagner le CRECCIDE dans la mesure de ses possibilités.

S'agissant de la subvention de 40 000 euros relevant de mes compétences pour 2026, son traitement a effectivement été plus long que prévu. Je le regrette sincèrement. Ce délai doit toutefois être replacé dans le contexte des exigences européennes en matière d'aides d'État. Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 1^{er} janvier 2026, les nouvelles obligations applicables en matière de transparence et de traçabilité des aides, notamment des aides *de minimis*, nécessitent une vigilance particulière.

Plus largement, avant tout octroi, il est nécessaire de déterminer si l'intervention envisagée relève ou non de la réglementation européenne en matière d'aides d'État et, le cas échéant, de vérifier le cadre juridique permettant de l'accorder.

Cette analyse implique notamment d'examiner la nature des activités soutenues, les conditions d'intervention, les éventuels autres financements publics dont bénéficie le bénéficiaire, les règles de cumul et les plafonds applicables ainsi que les obligations de traçabilité et d'enregistrement. Il s'agit d'un véritable travail d'analyse juridique et administrative qui doit être réalisé afin de pouvoir sécuriser l'octroi de la subvention.

Ces vérifications sont indispensables pour garantir la régularité juridique de l'intervention régionale. Elles ont malheureusement contribué à prolonger le traitement du dossier et j'entends bien les difficultés que ce délai a pu représenter pour une association déjà fragilisée financièrement.

Néanmoins, il me paraît important de ne pas attribuer la situation financière actuelle du CRECCIDE au seul calendrier administratif de la subvention

wallonne. En effet, l'association m'avait déjà alerté sur ses difficultés financières, notamment à la suite de la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien que la subvention régionale constitue une intervention significative, elle ne peut compenser à elle seule la perte du financement antérieur ni garantir le rétablissement durable de la situation financière de l'ASBL.

Je tiens dès lors à être très clair : je regrette largement la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le CRECCIDE, mais je souligne que le Gouvernement wallon a maintenu son soutien, dans la mesure de ses possibilités budgétaires, tout en respectant le cadre juridique européen applicable aux subventions publiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je suis assez déçue de la situation. J'entends bien qu'il y a des regrets, mais en attendant, une association qui œuvre de manière évidente et importante en Wallonie depuis des décennies fait faillite. Or, la réponse que j'entends aujourd'hui, c'est que les règles européennes et les analyses juridiques prennent du temps ou que Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas pu s'entendre. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, on a des regrets de votre part, mais qu'en attendant, cette association fait faillite.

Avec vos collègues, vous auriez dû trouver une solution. Ce qui est évoqué aujourd'hui comme difficulté pour arriver à mettre en œuvre un soutien n'est pas recevable au regard des conséquences. Le CRECCIDE s'est mis en faillite et ce sont le Gouvernement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en portent la responsabilité.

Vous avez dit qu'il fallait étudier la question de savoir si cet argent pouvait être accessible selon les règles *de minimis* et autres. Peut-être qu'il y a un moyen de reprendre contact avec le CRECCIDE pour voir comment reconstruire la chose pour le futur. Je vous invite vraiment à faire cela et à entraîner avec vous vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la sortie du Traité sur la Charte de
l'énergie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion de vous interroger déjà plusieurs reprises quant à la sortie du Traité sur la Charte de l'énergie. Vous avez notamment pu expliquer que trois options étaient étudiées, à savoir un retrait immédiat, une modernisation du traité ou encore une modernisation du traité couplé à un possible retrait ultérieur. Je mettrai le mot modernisation entre guillemets, tant ce traité est en soi dépassé.

Les risques générés par ce traité – qui ont conduit l'Union européenne ainsi qu'une série d'États membres à en sortir – ont par ailleurs pris une consistance plus concrète avec la procédure d'arbitrage lancée par la multinationale pétrochimique Ineos contre notre pays devant un tribunal d'arbitrage privé, en application de ce traité, avec un coût potentiel de plusieurs centaines de millions d'euros.

Lors de votre dernière réponse – c'était le 13 juin dernier –, vous indiquiez que l'organisation d'une réunion de la Cellule de coordination multilatérale – la CoorMulti –, consacrée au Traité sur la Charte de l'énergie, avait été demandée, notamment par la Wallonie, et que « les Affaires étrangères se sont engagées à convoquer cette réunion au début du mois de septembre ». Il s'agissait d'évoquer la procédure engagée par Ineos, ainsi que les risques potentiels pour la Belgique.

Lors de votre dernière réponse, vous précisiez aussi que l'audit interne – qui avait été présenté comme en cours – n'était toujours pas entamé, faute d'un nombre d'États suffisant. Certains veulent manifestement jouer la montre là-bas. Nous pensons qu'il faut agir en conséquence, et prendre position sans attendre cet audit, pour ne pas perdre encore des mois ou sans doute même des années.

Rappelons que l'Union européenne est sortie de ce traité, mais aussi l'Italie, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg ou la Slovaquie, par exemple.

Dès lors, pouvez-vous faire un rapport de cette réunion de la CoorMulti – la Cellule de coordination multilatérale – qui avait été évoquée et prévue au début de ce mois ? Qui y a participé ? La procédure initiée par le groupe britannique Ineos a-t-elle été évaluée, en ce compris quant aux risques financiers pour notre pays ? Le positionnement à l'égard des trois options pour l'avenir du TCE a-t-il été examiné ? L'option de retrait immédiat, le cas échéant allié avec des accords visant à neutraliser la clause de survie avant son extinction très lointaine, a-t-elle réuni une convergence de vues, vu les risques encourus par notre pays ? Sinon, qui s'y oppose et pour quel motif ? Ceux qui s'y opposent sont-ils prêts à endosser les risques budgétaires d'un maintien au sein de ce traité ? Je vous remercie pour cet état d'avancement du dossier.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la réunion de la CoorMulti annoncée au début du mois de septembre n'a pas encore été organisée, une concertation politique fédérale devant intervenir préalablement. La CoorMulti pourra ensuite être convoquée rapidement sur la base des orientations qui se dégageront de cette concertation.

La Wallonie reste particulièrement attentive à l'évolution de ce dossier. C'est notamment à son initiative que la nécessité de remettre ce sujet à l'ordre du jour et d'organiser une nouvelle concertation interfédérale a été rappelée lors du CONCERE plénier du 2 juillet dernier. Nous avons depuis lors assuré un suivi auprès des instances fédérales compétentes, afin que les discussions puissent reprendre.

S'agissant de la procédure engagée par Ineos, son suivi et l'analyse détaillée de ses implications sont principalement assurés par les autorités flamandes. Je ne dispose donc pas, à ce stade, d'éléments suffisamment consolidés pour me prononcer sur les risques financiers susceptibles d'en découler pour la Belgique. Cette procédure constitue néanmoins un développement important qui doit être pleinement pris en considération dans la réévaluation de la position belge.

En ce qui concerne les trois options relatives à l'avenir de la Belgique au sein du Traité sur la Charte de l'énergie, aucun nouveau consensus interfédéral n'a encore pu être dégagé. Lors des précédentes discussions, l'option d'un retrait immédiat n'avait pas recueilli l'accord de l'ensemble des entités. Les échanges avaient notamment mis en évidence la nécessité d'examiner les implications de la clause de survie, les problèmes de gouvernance du traité, son utilisation concrète par des acteurs belges, ainsi que les risques juridiques et financiers associés aux différentes options.

La situation a toutefois évolué depuis ces discussions, notamment au regard de la procédure engagée par Ineos. Le Gouvernement wallon estime dès lors nécessaire de rediscuter de ce point avec ses partenaires et de réévaluer les différentes options sur la base des éléments les plus récents. Notre objectif est de parvenir à une position belge concertée, juridiquement solide et attentive tant à la protection des finances publiques qu'au droit des pouvoirs publics à mener leurs politiques énergétiques et climatiques.

Enfin, concernant la procédure précontentieuse engagée par la Commission européenne, la Belgique a transmis sa réponse le 27 mai 2026. Elle y conteste le grief formulé par la Commission. Elle considère que le traité ne relève pas intégralement de la compétence exclusive de l'Union européenne, et qu'aucune obligation juridique de retrait ne peut être établie à ce stade.

À ce jour, la Belgique n'a reçu aucune réponse de la Commission européenne à la suite de cette transmission. Nous restons attentifs aux suites que celle-ci entendra réserver à la procédure.

Je peux vous assurer que la Wallonie continuera à suivre activement ce dossier et à demander la reprise des concertations nécessaires afin qu'une décision puisse être prise sur la base d'une analyse actualisée, complète et objectivée.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, il était question d'une réunion au début du mois de septembre. Nous sommes le 28, j'aurais pu difficilement attendre plus tard pour espérer voir le dossier évoluer. Ce dossier ne cesse de se perdre dans des manœuvres dilatoires dans le système. Il était question d'attendre un audit interne, mais lors de notre dernier échange, l'audit interne n'avait même pas encore démarré puisqu'il dépend, contrairement à ce que son nom indique, d'un consensus assez large au sein même des parties prenantes du traité.

Il était question de cette réunion CoorMulti – la cellule de coordination multilatérale –, mais elle-même n'a pas encore été convoquée. Manifestement, il y a là des acteurs qui n'ont pas envie que les choses bougent.

Vous n'avez pas répondu pour savoir qui bloque et surtout s'ils sont prêts à payer, puisque maintenant il y a des menaces concrètes et non plus seulement des menaces virtuelles. Ce n'est pas faute d'essayer d'alerter, du côté des écologistes, sur la nécessité de sortir de ce traité qui est un frein aux engagements climatiques de notre pays et de notre Union européenne.

Néanmoins, j'entends un début d'inflexion dans le chef du Gouvernement, puisque, lors des dernières réponses, le Gouvernement semblait confortablement partager une forme de consensus à ce que les choses

traînent ou en tout cas ne semblait pas encore mobilisé. Je veux comprendre que la procédure Ineos vous rend plus attentif. Le cas échéant, s'il y a une inflexion, elle serait positive et je ne peux que vous inviter à taper du poing sur la table pour que ceux qui traînent, dans le système interfédéral – ne parlant que de notre pays –, soient rendus responsables des conséquences potentielles de ce temps qui passe, alors que nous sommes exposés à des risques très élevés en termes budgétaires, sans compter les conséquences sur la politique climatique qui en découlent.

Question orale

de Mme Anne Lambelin

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la contribution de la Wallonie à la lutte
contre l'extrême droite en Europe »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la contribution de la Wallonie à la lutte contre l'extrême droite en Europe ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, on a tous et toutes suivi le discours de l'état de l'Union prononcé le 16 septembre par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Elle a consacré une partie de son intervention aux valeurs fondamentales de l'Union et aux menaces qui pèsent sur celles-ci.

Elle a notamment alerté sur la montée des extrêmes. Elle a pointé les forces ultranationalistes et anti-européennes, elle a parlé aussi des phénomènes d'ingérence et du large phénomène de désinformation qui contribuent à fragiliser nos démocraties et à alimenter l'ultrapolarisation, les divisions, et cetera.

Ces constats interviennent dans un contexte connu de progression de formations d'extrême droite dans plusieurs États membres et de présence accrue de ces forces dans les institutions européennes. Au-delà des institutions européennes et des États membres, la défense de nos valeurs démocratiques doit pouvoir mobiliser tous les niveaux de pouvoir. La Wallonie, notamment au travers de ses compétences en matière de relations internationales et européennes, doit jouer un rôle dans la lutte contre l'extrême droite.

Comment accueillez-vous l'appel lancé par la présidente de la Commission européenne face à la progression de l'extrême droite et aux menaces qui

pèsent sur les valeurs démocratiques européennes ? Comment la Wallonie entend-elle, dans le cadre de ses compétences et de ses relations internationales, contribuer concrètement à la défense de ces valeurs ?

Votre Gouvernement mène-t-il des initiatives dans ce sens ? Entend-il développer, dans ses relations avec ses partenaires, notamment européens, des éléments pour lutter contre la progression de l'extrême droite, la désinformation et les discours qui fragilisent nos démocraties ?

Estimez-vous que les Régions doivent davantage coordonner leurs actions et leurs échanges au niveau européen pour lutter contre l'extrême droite ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame la Députée, je partage l'inquiétude exprimée par la présidente de la Commission européenne face à la montée des forces extrémistes et anti-européennes et aux phénomènes de désinformation qui fragilisent nos démocraties. Face à cela, notre réponse doit être ferme, mais elle doit surtout être démocratique. On ne combat pas l'extrémisme par des slogans, mais par l'ouverture au monde, par l'esprit critique, par l'éducation et par le renforcement du projet européen.

Dans le cadre de ses compétences, la Wallonie agit déjà dans cette direction. Wallonie-Bruxelles International soutient de nombreux dispositifs qui contribuent à renforcer la citoyenneté démocratique et l'ouverture européenne : la coopération internationale, la mobilité des jeunes, la formation à l'étranger et dans la sphère européenne, la coopération scientifique ou encore des actions menées dans le cadre de la Francophonie. Je pense notamment au Bureau international jeunesse, soutenu par la Wallonie, qui a accompagné près de 8 000 jeunes en 2025 dans des projets de mobilité, d'engagement citoyen et d'ouverture interculturelle.

J'ajouterai que la Wallonie défend avec conviction une Europe forte, car l'extrême droite prospère souvent sur le repli et la fragmentation. À l'inverse, notre réponse consiste à renforcer les coopérations européennes, à multiplier les échanges et à démontrer que l'Europe produit des résultats concrets pour nos concitoyens. C'est là que les Régions ont un rôle important à jouer, non pas en se substituant aux États ou à l'Union européenne, mais en continuant à construire l'ouverture, le dialogue et la confiance dans le projet démocratique européen.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse. Vous

listez une série d'initiatives et de choses qui sont déjà en place au niveau international, notamment. Vous évoquez également le rôle de l'Europe des Régions.

Je pense qu'il y a tout de même encore énormément d'enjeux auxquels la Wallonie doit s'attaquer aujourd'hui. Par exemple, sur le plan du numérique, Digital Wallonia a un rôle à jouer dans le développement de différents outils, comme le *fact checking*. C'est à la fois un enjeu démocratique, un enjeu de défense de nos droits et libertés et un enjeu de cohésion sociale.

Je me demande si une réflexion ne devrait pas être lancée avec les autres niveaux de pouvoir – cela pourrait être à votre initiative, Monsieur le Ministre-Président – sur la lutte contre l'extrême droite à tout niveau, que ce soit chez nous, sur notre territoire ou, plus largement, sur le territoire de notre État, ou encore dans ce que l'on porte au niveau européen. Il est absolument essentiel de se positionner de manière beaucoup plus claire et coordonnée à ce niveau.

Question orale

de M. Vincent Blondel

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences du statut de « membre associé » de l'Union européenne proposé au Canada »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Blondel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les conséquences du statut de « membre associé » de l'Union européenne proposé au Canada ».

La parole est à M. Blondel pour poser sa question.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, comme la question précédente, la mienne porte sur certains éléments du discours prononcé il y a quelques jours par Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne. Elle a notamment proposé d'ouvrir un statut inédit de « membre associé » pour le Canada, en présence du charismatique Premier ministre canadien Mark Carney.

Cette proposition intervient alors que le Canada et l'Union européenne souhaitent renforcer leurs relations économiques et stratégiques dans un contexte international marqué par les tensions commerciales avec les États-Unis. Toutefois, le statut de membre associé n'existe actuellement pas dans les traités européens. Une des pistes juridiques évoquées serait l'article 217 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Monsieur le Ministre-Président, comment le Gouvernement wallon analyse-t-il cette proposition de nouveau statut ? Quelles pourraient être les implications concrètes d'un accord fondé sur l'article 217 du TFUE ?

Quelle articulation est envisagée entre ce nouveau cadre de coopération et le CETA – dont on a abondamment discuté ici, partiellement en présence de l'ambassadeur du Canada – alors que celui-ci n'est pas encore ratifié par l'ensemble des États membres ? S'agirait-il d'élargir ou de compléter le CETA, ou ce statut aurait-il plutôt une portée politique et symbolique ?

Enfin, quelle position la Belgique et la Wallonie en particulier entendent-elles défendre dans les discussions à venir, notamment en ce qui concerne les droits et obligations qui seraient associés à ce nouveau statut, alors même que nous avons abondamment discuté, au sein de notre Commission, des mises en œuvre et des conditions de mise en œuvre du CETA ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la présidente de la Commission européenne a surpris lors de son discours sur l'état de l'Union le 16 septembre en proposant de faire du Canada le premier « membre associé » de l'Union européenne. Les contours précis du statut de membre associé n'ont pas encore été présentés par la Commission et aucune discussion approfondie n'a, a priori, encore eu lieu au Conseil sur les implications juridiques ou institutionnelles de cette proposition.

Comme vous l'avez mentionné dans votre intervention, le statut de membre associé n'existe actuellement pas dans les traités européens. La Belgique et, singulièrement, la Wallonie attendent donc avec le plus grand intérêt les clarifications complémentaires que la Commission européenne apportera quant au contenu concret d'un tel statut.

Le CETA demeure le socle de la relation économique et commerciale entre l'Union européenne et le Canada. Le statut évoqué par la présidente de la Commission semble davantage viser à structurer une coopération renforcée dans un ensemble plus vaste de domaines, comme l'industrie, l'innovation, la sécurité économique, la défense, l'énergie, la recherche ou encore le numérique.

À cet égard, l'intensification du partenariat entre l'Union européenne et le Canada confirme d'ailleurs la pertinence du choix posé par la Wallonie de soutenir la ratification du CETA, ce qui constituait déjà un signal fort de confiance et d'ouverture envers un partenaire partageant largement nos valeurs et nos standards.

Dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques, les remises en cause du libre-échange et la fragmentation croissante des chaînes de valeur, le Canada apparaît comme l'un des partenaires les plus naturels de l'Union européenne. Nous partageons aussi un intérêt commun à préserver des économies ouvertes tout en renforçant notre résilience. C'est d'ailleurs le constat qui est ressorti très clairement de la mission économique et politique menée au Québec et en Ontario au printemps dernier.

Un sommet UE-Canada se tiendra les 29 et 30 octobre 2026 à Montréal. La tenue de ce sommet est annoncée depuis plusieurs mois et devait à l'origine être l'occasion de célébrer les 10 ans de la signature du CETA. Il sera maintenant également l'occasion de détailler la large panoplie des coopérations industrielles et des échanges possibles pour donner corps à l'idée de faire du Canada le premier membre associé de l'UE.

La Belgique et, singulièrement, la Wallonie attachent une importance particulière à la mise en place d'un partenariat équilibré et mutuellement bénéfique, fondé sur un juste équilibre entre droits et obligations, et sur une cohérence avec les différents cadres de coopération existants de l'Union européenne avec ses autres partenaires.

M. le Président. – La parole est à M. Blondel.

M. Vincent Blondel (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse et ces précisions.

Comme vous, je pense qu'un grand nombre d'acteurs et d'observateurs ont été surpris par la déclaration d'un statut de membre associé qui n'existe pas encore actuellement. Par ailleurs, on peut imaginer que de nombreux pays pourraient être intéressés. On constate aussi combien ces relations peuvent être parfois très changeantes dans le temps. Qui aurait imaginé le type de relations que nous entretenons aujourd'hui avec certains de nos partenaires outre-Atlantique ? Ces évolutions sont rapides. Quand on adoptera un membre associé, il faudra aussi être attentif à l'engagement pris par celui-ci.

Je suis heureux d'entendre que ceci fera l'objet d'échange au sein de notre assemblée si d'aventure les choses devaient aller plus loin qu'elles ne le sont actuellement.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Tillieux à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations

internationales et du Bien-être animal, sur « le double impact pour la Wallonie de la limitation des allocations de chômage et la défense des intérêts de la Wallonie au niveau fédéral » est transformée en question écrite.

Nous avons encore une réunion de la Sous-commission de contrôle des licences d'armes qui doit se tenir à huis clos.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 10 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Vincent Blondel, Les Engagés
M. Christophe Collignon, PS
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Laurent Devin, PS
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Özlem Özen, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
CERAC	Climate Risk Assessment Center (Centre d'analyse des risques du changement climatique)
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CFP	cadre financier pluriannuel
CIBER	Circularité des bétons préfabriqués (projet)
CIR	Code des impôts sur les revenus
CODECO	Comité de concertation
CONCERE	Groupe de concertation État-Régions en matière d'énergie
CRECCIDE	Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (ASBL)
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IPP	impôt des personnes physiques
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MR	maison de repos
PNRR	Plan national de relance et de résilience
PRI	précompte immobilier
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
SEC	système européen de comptes économiques intégrés
SNPC	Syndicat national des propriétaires et copropriétaires
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
TCE	Traité sur la Charte de l'énergie
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
WFE	Wallonie Finances Expertises